

Bulletin municipal

Le Champ-près-Froges

Juin 2014



LE MOT DU MAIRE

Ce premier semestre 2014 a été l'occasion de nombreux changements.

Suite aux élections municipales du 23 mars dernier, une nouvelle équipe a vu le jour. Le passage de relais entre l'équipe de Robert Colliat et mon équipe est maintenant pratiquement terminé. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des membres de l'ancienne équipe pour leur disponibilité et toutes les informations pertinentes qu'ils nous ont communiquées.

Dans ce numéro vous trouverez les extraits du budget 2014, budget voté lors du conseil municipal du 14 mars 2014 et que nous n'avons pas souhaité modifier.

Je profite de ce message pour vous annoncer la fin prochaine des travaux de rénovation de l'église. Son inauguration est prévue le 6 septembre 2014 à 11 h.

Enfin, vous trouverez en page intérieure l'annonce de l'ouverture du site Internet de notre commune. Nous comptons sur vous tous pour nous aider à le faire vivre (en nous communiquant notamment vos commentaires, vos souhaits d'informations...).

Autre nouveauté, nous avons décidé de vous informer, photos à l'appui, des dégradations subies par la commune et le coût des réparations qu'elles entraînent afin que tous, nous soyons vigilants et responsables.

SOMMAIRE

Le mot du Maire

☞ *Informations financières*

☞ *Fiche pratique*

☞ *Démarches administratives*

☞ *Infos mairie*

☞ *Ecoles*

☞ *Social - Vie quotidienne*

☞ *Patrimoine - Culture - Loisirs - Détente*

☞ *Intercommunalité*

☞ *Economie Locale*

☞ *Extrait des Conseils Municipaux*

☞ *Citoyenneté*

☞ *Associations*

☞ *État civil*

☞ *Agenda*

Gilbert REYMOND

INFORMATIONS FINANCIERES

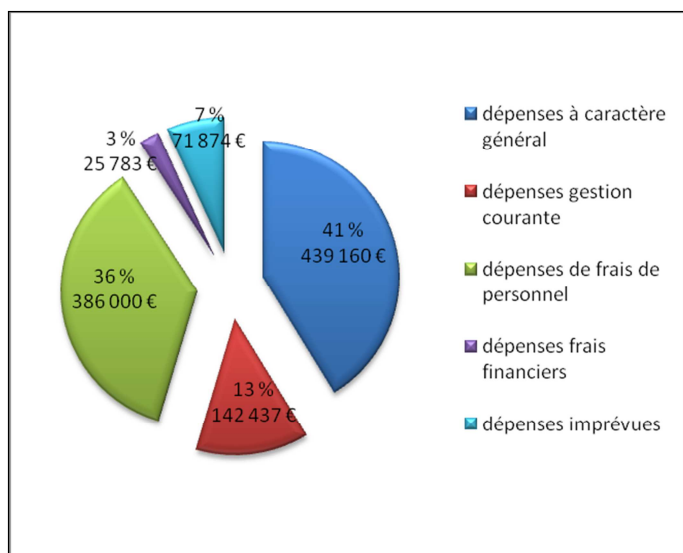
BUDGETS 2014

Budget général commune

(le détail des différentes lignes budgétaires est consultable en mairie)

Total des dépenses de fonctionnement 1 065 200 €

Soit + 3 % par rapport à 2013



Dépenses à caractère général : GAZ, EDF, carburant, entretien voirie, entretien bâtiment, télécommunication, frais d'affranchissement.

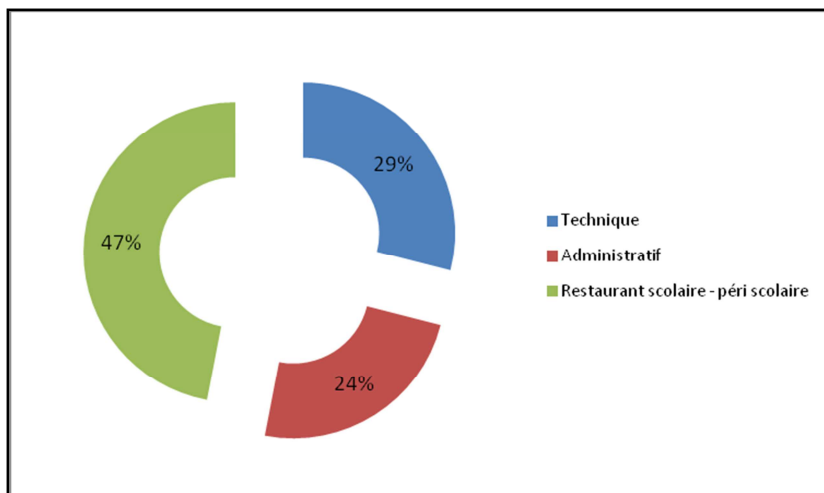
Dépenses gestion courante : syndicats (collège, lycée), défense incendie, SE 38.

Dépenses de frais de personnel : salaires et charges sociales du personnel communal.

Dépenses frais financiers : intérêts des emprunts.

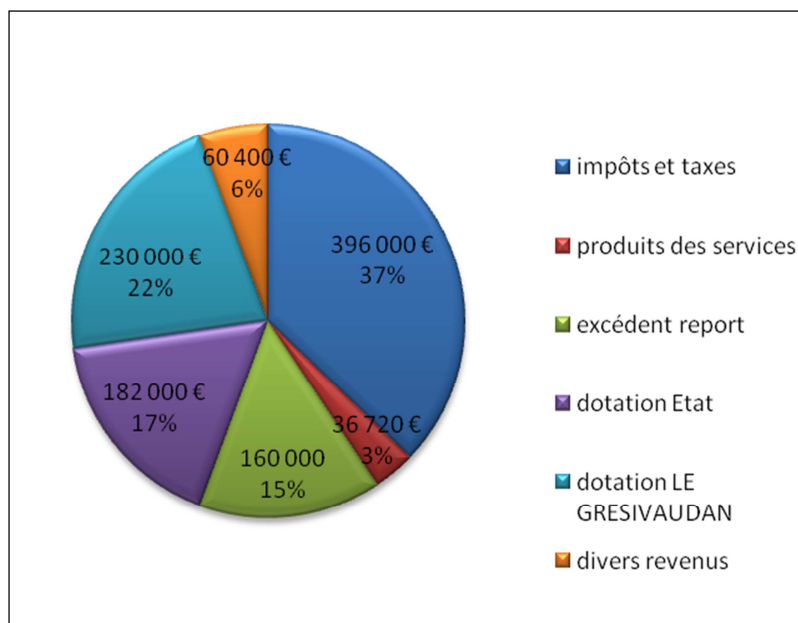
Dépenses imprévues (réserve).

Répartition des frais de personnel

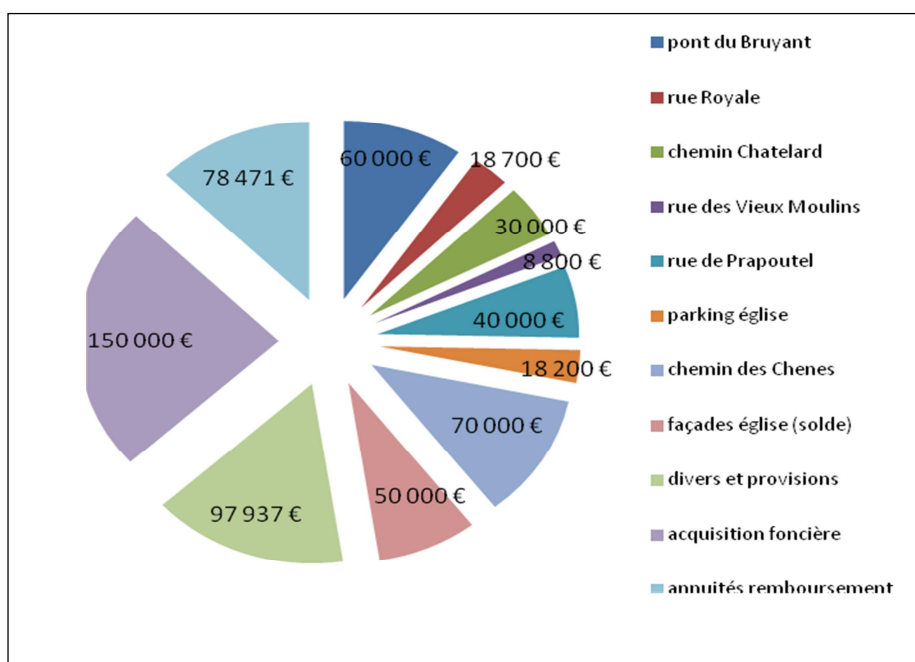


INFORMATIONS FINANCIERES

Total des recettes de fonctionnement 1 065 200 €



**Total des dépenses d'investissements 622 108 €
(y compris provisions)**



INFORMATIONS FINANCIERES

COMMENTAIRES :

Pour la 19^{ème} année consécutive le budget a été équilibré sans augmentation des impôts locaux.

Taxe d'habitation	09.90 %
Taxe foncier bâti	17.49 %
Taxe foncier non bâti	50.39 %

A signaler : * notre taux d'endettement se situe à 8.40 % contre 8.75 % en 2013.
 * dette 778 €/habitant.

Budget service des eaux

➤ Fonctionnement	240 243 €
➤ Investissement	335 397 €
Travaux (dépendances réelles et provisions)	126 633 €
dont	
Chatelard	44 700 €
Rue Vieux Moulins	6 567 €
Rue Royale	20 000 €
Route de Prapoutel	55 366 €
Reports travaux (2015)	198 014 €

Notre réseau d'eau potable reste très performant grâce aux travaux exécutés les années précédentes.

TARIFS EAU POUR L'ANNÉE 2014 : Le m³ = 0.9574 € (sans changement depuis 5 ans)
Prime fixe compteur = 16.76 €

Budget service assainissement

➤ Fonctionnement	157 993 €
➤ Investissements	
Travaux (dépendances réelles et provisions)	625 904 €
dont	
Chemin Chatelard	44 700 €
Rue Vieux Moulins	6 567 €
Rue Royale	20 000 €
Route de Prapoutel	55 366 €
Remboursement annuité	10 750 €
Provisions pour travaux 2015/2016	452 521 €

TARIFS ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2014 :

Assainissement collectif : (€/m³/eau potable)

Redevance communale 0.9766 €

Redevance METRO	}	0.7521 €
Redevance SDA		
SIEC		0.3900 €

Assainissement individuel :

SPANC 0.2499 €

FICHE PRATIQUE

Heures d'ouverture de la Mairie

Le Secrétariat de Mairie: 04 76 71 44 73

E-mail : lechamp.mairie@laposte.net

Lundi	de 8h à 12h	
Mardi	de 8h à 12h	
Mercredi	de 8h à 12h	14h à 18h
Vendredi	de 8h à 12h	16h à 18h
Samedi	de 8h à 12h	

ANNEXE DU BAS CHAMP : 04 76 71 30 10

Lundi	de 14h30 à 17h30
-------	------------------

Le Maire reçoit en mairie sur rendez-vous

Réunion du Bureau Municipal

La réunion du Bureau Municipal (Maire + Adjointes) a lieu tous les lundis à partir de 18h.

Les personnes désireuses de rencontrer le Bureau Municipal peuvent le faire sur rendez-vous.

Permanences de l'avocat conseil

2^{ème} mercredi des mois impairs de 17h à 18h - Annexe de la Mairie :
- Mercredi 10 juillet
- Mercredi 11 septembre
- Mercredi 13 novembre

Ou bien :

A la Communauté de Communes du Grésivaudan Antenne de Pontcharra

- le 1^{er} lundi du mois après-midi, à partir de 15h
- le 3^{ème} lundi du mois après-midi, à partir de 13h30

Uniquement sur rendez-vous.

Contactez Lucie DE OLIVEIRA ☎ 04 76 97 74 97
(le 1^{er} rendez-vous gratuit).

Bibliothèque

L'équipe des bénévoles vous accueillera aux horaires suivants :

Mardi de 16h à 18h30
Mercredi de 16h à 18h30
Samedi de 10h à 12h

Adhésion 2014 : famille = 12 € individuelle = 9 €

Durant l'été, la bibliothèque sera OUVERTE

En juillet : mercredi et samedi

En août : mercredi uniquement

Numéros utiles

▪ Cantine	04 76 71 22 39
▪ Centre social de Bernin	04 56 58 16 91
▪ Centre nautique de Crolles	04 76 92 10 29
▪ Ecole maternelle	04 76 71 29 81
▪ Ecole primaire	04 76 71 64 87
▪ Problème de fosse septique	06 07 30 29 38
▪ Gendarmerie du Touvet	04 76 08 45 94
▪ Gendarmerie de Goncelin	04 76 71 70 16
▪ Haltes garderies Intercommunales :	
Le Champ	04 76 68 89 83
La Terrasse	04 76 97 26 92
▪ Relais Assistantes Maternelles	06 38 10 94 52
▪ Taxi	04 76 71 26 96
	06 14 86 29 77
▪ Trans'Isère Réseau de lignes de bus de l'Isère	0820 08 38 38
▪ Les Transports du Grésivaudan	0810 12 12 33

Collecte de vêtements

- Container Champ le Bas - parking de la Fontaine
- Le mercredi de 10h à 16h à la déchetterie de Crolles

Collecte déchets équipements électriques et électroniques

Déchetteries de Crolles et du Touvet

Déchetterie du Touvet

Ouverture :
* Lundi de 8h à 12h
* Mercredi de 14h à 18h
* Samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Déchetterie de Crolles

Ouverture 7 Jours /7 de 8h30 à 17h45

Déchets hospitaliers

Ramassage par VEOLIA PROPLETE 1 fois / trimestre

Informations au 0 800 664 664 (numéro vert)

Ramassage des ordures

Ordures ménagères : Jeudi matin à partir de 4 h.

Tri sélectif : Mercredi matin à partir de 4 h.

Merci d'installer les containers au plus tôt la veille du jour de ramassage et de les enlever le jour même.

FICHE PRATIQUE MEDICALE

Permanences de soins en dehors de l'ouverture des cabinets médicaux112

Médecin	⇒	0810 15 33 33	Urgences et risques vitaux	⇒	15
Centre anti poison	⇒	04 76 42 42 42	Pharmacie de garde	⇒	3915
Urgences médicales pédiatriques	⇒	04 76 76 55 01	Urgence enfants disparus	⇒	116 000
Urgences psychiatriques	⇒	04 76 76 54 31			

Pharmacies de garde



JUIN			
1	Phie de BERNIN	04 76 08 03 19	
8-9	Phie FONTAINE AMELIE (<i>St Ismier</i>)	04 76 77 26 39	
15	Phie de BRIGNOUD	04 76 71 43 36	
22	Phie CENTRALE (<i>Domène</i>)	04 76 08 03 19	
29	Phie de la HOUILLE BLANCHE (<i>Lancey</i>)	04 76 77 49 59	
JUILLET		AOÛT	
6	Phie FERRADOU (<i>Le Versoud</i>)	04 76 52 20 17	3 Phie des CHARMANCHES (<i>Crolles</i>) 04 76 08 92 81
13-14	Phie de FROGES	04 76 71 40 03	10 Phie PLEMER (<i>St Nazaire les Eymes</i>) 04 76 08 92 81
20	Phie FONTAINE AMELIE (<i>St Ismier</i>)	04 76 77 26 39	15 Phie SILVESTRE (<i>Domène</i>) 04 76 52 28 62
27	Phie LUU DUC (<i>Crolles</i>)	04 76 77 23 08	17 Phie BLANCHARD (<i>Champ/Froges</i>) 04 76 45 11 74
			24 Phie De l'Orchidée (<i>Lancey</i>) 04 76 71 43 10
			31 Phie DJIAN (<i>St Ismier</i>) 04 76 71 43 10
SEPTEMBRE		OCTOBRE	
7	Phie des CHARMETTES (<i>Domène</i>)	04 76 77 44 59	5 Phie de BRIGNOUD 04 76 71 43 36
14	Phie de FROGES	04 76 71 40 03	12 Phie CENTRALE (<i>Domène</i>) 04 76 08 03 19
21	Phie BELLE ETOILE (<i>Crolles</i>)	04 76 71 40 75	19 Phie des CHARMANCHES (<i>Crolles</i>) 04 76 08 92 81
28	Phie de BERNIN	04 76 08 03 19	26 Phie des CHARMETTES (<i>Domène</i>) 04 76 77 44 59
NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1-2	Phie de la HOUILLE BLANCHE (<i>Lancey</i>)	04 76 77 49 59	7 Phie BLANCHARD (<i>Champ/Froges</i>) 04 76 45 11 74
9	Phie FONTAINE AMELIE (<i>St Ismier</i>)	04 76 77 26 39	14 Phie De l'Orchidée (<i>Lancey</i>) 04 76 71 43 10
11	Phie de FROGES	04 76 71 40 03	21 Phie DJIAN (<i>St Ismier</i>) 04 76 71 43 10
16	Phie de la HOUILLE BLANCHE (<i>Lancey</i>)	04 76 77 49 59	25 Phie SILVESTRE (<i>Domène</i>) 04 76 52 28 62
23	Phie PLEMER (<i>St Nazaire les Eymes</i>)	04 76 08 92 81	28 Phie FERRADOU (<i>Le Versoud</i>) 04 76 52 20 17
30	Phie SILVESTRE (<i>Domène</i>)	04 76 52 28 62	
1 ^{ER} JANVIER 2015			
	Pharmacie BLANCHARD (<i>Champ/Froges</i>)		04 76 45 11 74

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour faciliter vos démarches administratives, vous trouverez ci-dessous les formalités à accomplir pour obtenir les principaux documents officiels.

PIÈCE DÉSIRÉE	OU S'ADRESSER	PIÈCES A FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Carte Nationale d'Identité	Mairie du domicile Formulaire à retirer	Copie acte de naissance/Carte d'identité périmée/Deux photos récentes aux normes iso/Pièce justificative de domicile de moins de 3 mois/Décret de naturalisation /Pour mineur : carte d'identité et copie acte de naissance du parent ayant l'autorité parentale	Gratuit mais le renouvellement, quelqu'en soit le motif, est soumis à un droit de timbre de 25 € lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la Mairie	Durée de validité : Nouvelles cartes : 15 ans Anciennes cartes délivrées à partir du 1 ^{er} janvier 2004 prorogées de 5 ans supplémentaires • Présence de la personne lors de la remise du dossier
Passeport biométrique	Mairie détentrice du dispositif de recueil des demandes de passeport (Domène, Grenoble, Alleverd, Chambéry...) ; liste disponible en mairie	Copie acte de naissance / Carte d'identité / 2 photos récentes aux normes iso / Pièce justificative de domicile de moins de 3 mois / Pour mineur : carte d'identité et copie acte de naissance du parent ayant l'autorité parentale	• Timbre fiscal à 86 € pour les adultes • Timbre fiscal à 42 € pour les mineurs à partir de 15 ans • Timbre fiscal à 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans	Si parents divorcés : Jugement de divorce • Délai : 15 jours • Validité : 10 ans et 5 ans pour les mineurs
Attestation d'autorisation de sortie du territoire délivrée aux mineurs de nationalité française	Nous ne délivrons plus d'attestation de sortie du territoire depuis le 01.01.2013. Lors de son déplacement, le mineur devra se munir de sa seule carte d'identité ou de son passeport en cours de validité.			
Carte d'électeur	Maire du domicile (inscription toute l'année)	Carte d'identité Justificatif de domicile	Gratuit	Avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste, le 28 février Inscription avant le 31 décembre pour voter l'année suivante
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou vol, fournir l'état civil des conjoints, des parents et des enfants	Gratuit	Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer le nom, prénom, date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer le nom, prénom, date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du domicile de personne décédée	Indiquer le nom, prénom et date du décès	Gratuit	Délai sur place : 24h Par correspondance : 3 à 8 jours
Certificat d'hérédité	Mairie du lieu de domicile du défunt ou d'un des héritiers	Pièce d'identité de la personne qui se présente / Livret de famille de la personne décédée avec mention de décès	Gratuit	La mairie ne délivre de certificats qu'aux héritiers directs, l'héritage ne doit pas dépasser 5 300 €
Certificat de vie commune	Mairie du domicile	Cartes d'identités pour chaque concubin / Justificatif de domicile	Gratuit	Délai : 24 h Présence des personnes concernées avec 1 ou 2 témoins
Reconnaissance avant naissance	Dans n'importe quelle mairie	Carte d'identité de chacun des parents	Gratuit	Il est recommandé de prendre rendez-vous avec la personne de l'État Civil
Recensement militaire	Mairie du domicile Présence du représentant légal ou de l'intéressé	Livret de famille Carte d'identité de l'intéressé	Gratuit	Sont concernés les filles et garçons à partir du lendemain de l'anniversaire de leurs 16 ans

INFOS MAIRIE

➤ La durée de validité de la Carte Nationale d'Identité change !



Si la carte nationale d'identité (CNI) française sécurisée (carte plastifiée) a été délivrée, avant le 2 janvier 2004, la carte est périmée.

Si la carte nationale d'identité (CNI) française sécurisée (carte plastifiée) a été délivrée, entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, à une **personne mineure** lors de la délivrance, la durée de validité reste celle inscrite sur la carte, soit 10 ans.

Si la carte nationale d'identité (CNI) française sécurisée (carte plastifiée) a été délivrée, entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, à une **personne majeure** lors de la délivrance, la durée de validité passe de 10 à 15 ans.

Cette prolongation de 5 ans de la validité de la carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Pour chaque pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage, le ministère de l'intérieur propose une fiche d'information traduite qui peut être présentée aux autorités étrangères.

Certaines difficultés ont néanmoins été identifiées par le ministère des affaires étrangères et du développement international qui fait le point sur les pays qui acceptent (ou pas) les cartes nationales d'identité dont la validité est prolongée.

Attention : un certain nombre de pays n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation des cartes nationales d'identité dont la validité est prolongée comme documents de voyage.

Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.service-public.fr>

➤ Titres de séjour



Depuis le 1^{er} septembre 2013, les demandes ou renouvellements des titres de séjour des ressortissants étrangers ne se font plus en mairie.

Les intéressés devront désormais se présenter directement au service des étrangers en préfecture.

➤ Recensement

Tous les jeunes, garçons et filles doivent se faire recenser dans la mairie de leur domicile dès 16 ans (le lendemain du jour de l'anniversaire)

Pour cela, il suffit au jeune (ou à son représentant légal) de se présenter en mairie avec les pièces suivantes : la carte de l'identité du mineur et le livret de famille.

Une attestation de recensement sera établie en mairie (**en cas de perte, aucun duplicata ne pourra être délivré par la Mairie**). C'est pourquoi lorsque ce document est réclamé au jeune lors d'un examen, d'un concours ou pour le permis de conduire, il est important de fournir une **photocopie** de l'attestation.

Durant l'année qui suivra son recensement, le jeune sera convoqué à une journée d'appel puis une attestation officielle lui sera remise ultérieurement.

A 18 ans il sera inscrit d'office sur la liste électorale de sa commune.

➤ Rappel Mise à disposition gratuite de compost pour les habitants du Grésivaudan (à partir de mars 2014)

Où récupérer ce compost gratuit et en libre-service ?

- Froges, près des colonnes de tri verre et papier, route du stade.
- La Pierre, sur le parking de la mairie.
- Saint-Ismier, sur le chemin qui longe le centre équestre, juste après les serres.
- Goncelin, sur le parking du cimetière.
- Les Adrets, sur le parking des cars à Prapoutel, à partir de fin avril.

Pour tout renseignement complémentaire :

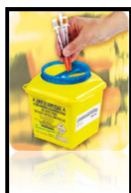
Direction de la gestion des déchets du Grésivaudan

Tél. : 04 38 72 94 30

Courriel : dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr

INFOS MAIRIE

➤ Rappel sur le nouveau mode de collecte des Déchets de Soins à Risque Infectieux (DASRI) pour les particuliers en automédication



Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Eco organisme DASTRI est chargé de la collecte des Déchets de Soins à Risque Infectieux (DASRI) produits par les patients en auto traitement. Du fait des risques de contamination pour l'homme et l'environnement, ces déchets font l'objet d'une filière spécifique de traitement aujourd'hui directement financée par les laboratoires.

Ces produits piquants, coupants ou tranchants sont désormais pris en charge par l'Association « DASTRI » agréée par les pouvoirs publics depuis décembre 2012 dans le cadre d'une filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Sur le territoire du Grésivaudan, les modalités de collecte et d'évacuation de ces déchets ont ainsi évolué mettant fin aux collectes organisées par la communauté de communes dans certaines déchetteries et via le Médibus.

Quatre pharmacies ont accepté, sur la base du volontariat et à titre gracieux, d'être points de collecte.

Les DASRI perforants, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des déchets produits par une activité de soins perforants, potentiellement souillés par du sang ou un liquide biologique et pouvant présenter des risques infectieux du fait des germes qu'ils contiennent. Il est donc impératif de réglementer et maîtriser leur traitement pour protéger, notamment, le personnel de collecte qui peut être en contact avec ces détritres lorsqu'ils sont jetés, par erreur, avec les ordures ménagères classiques.

Outre les professionnels de la santé, les particuliers en auto traitement à domicile (atteint de diabète ou d'hépatite, d'insuffisance rénale, de sclérose en plaques, d'hémophilie...) produisent au quotidien des déchets de ce type. Cela concerne un gisement de 360 tonnes par an en France.

Que faire de ses déchets de soins ?

La législation oblige les particuliers, en tant que producteurs de DASRI, à les trier et les jeter dans

des boîtes spécifiques appelées « boîtes à aiguilles », de couleur jaune avec un couvercle vert.

Ces conteneurs sont fournis gratuitement par l'éco-organisme DASTRI dans toutes les pharmacies qui ont l'obligation de les proposer aux patients gratuitement. Seul le matériel piquant, coupant ou perforant (seringues, aiguilles, lancettes, cathéters...) doit être glissé et stocké dans ces boîtes avec fermeture étanche. Une fois pleins, ces mini-collecteurs sont à déposer dans l'un des points de collecte du réseau national, composés notamment de pharmacies et de déchetteries. DASTRI assurera ensuite le transport puis l'élimination des déchets collectés par incinération ou pré-traitement par désinfection.

Quels sont les points de collecte sur le territoire du Grésivaudan ?

- La pharmacie Belle Étoile à Crolles
- La pharmacie de l'Épinette à Chapareillan
- La pharmacie des Thermes à Allevard
- La pharmacie Maret à Saint-Pierre d'Allevard

Pour connaître les autres points de collecte situés en Isère et en Savoie, il suffit d'aller à l'adresse suivante :

<http://nous-collectons.dastri.fr>.

Un numéro vert, le 0 800 664 664 (appel gratuit depuis un poste fixe), est également à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



➤ L'Abeille Dauphinoise

Pour récupérer vos essaims d'abeilles faites appel à l'Abeille Dauphinoise.

Contact : Mr SAINT PIERRE au 06 12 86 12 48

Syndicat d'Apiculture de l'Isère

<http://www.abeille-dauphinoise.fr>



INFOS MAIRIE

➤ Suppression du broyage à domicile et de la collecte des encombrants

Depuis le mois d'avril 2014, la collecte des encombrants dans les communes de montagne et les prestations de broyage à domicile, effectuées par les agents du service « Gestion des déchets » de la communauté de communes Le Grésivaudan, sont supprimées.

➤ **Le service de broyage à domicile est supprimé**

Les usagers qui détiennent des branchages doivent désormais se rendre soit dans l'une des déchetteries implantées sur le territoire (à Crolles, Saint-Ismier, le Touvet, Le Cheylas) soit sur les sites de broyage gérés par Le Grésivaudan (à Goncelin et Saint-Nazaire les Eymes).

➤ **La suppression de la collecte des encombrants dans les communes de montagne**

Elle a, quant à elle, été décidée en raison de l'incivilité de certains habitants qui avaient transformé des points de ramassage en de véritables décharges publiques. Les bonnes conditions de travail et de sécurité des agents du service « Gestion des déchets » n'étaient donc plus assurées.

Dans le cadre de notre politique de sécurisation des collectes et afin d'harmoniser les prestations de collecte à la population, les habitants des communes des Adrets, Laval, Saint-Mury Monteymond, Saint-Agnès, La Combe de Lancey, Revel, Saint-Jean Le Vieux, Saint-Bernard du Touvet, Saint-Hilaire du Touvet et Saint-Pancrasse sont invités à se rendre dans l'une des 8 déchetteries du territoire pour y déposer leurs encombrants. Pour rappel, les encombrants sont des objets volumineux d'usage exclusivement domestique de type **ferraille** (cuisinière, réfrigérateur, congélateur...) ou de type **bois** (lit, meuble, canapé, fauteuil...).

Pour tout renseignement complémentaire :

Direction de la gestion des déchets du Grésivaudan

Tél. : 04 38 72 94 30

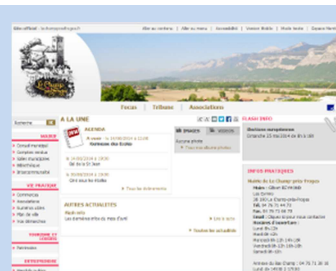
Courriel : dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr

➤ Site Internet

Le site Internet de la commune est ouvert.

L'adresse :

www.lechampprèsfroges.fr



N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions, demandes d'insertions d'informations. Il vous suffit de contacter l'administrateur du site.

Nous comptons sur vous pour nous aider à l'enrichir et à le faire vivre.

➤ Dons de jeux de société

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, nous aurons besoin de jeux de société pour les enfants.

Si vous en avez en stock, qu'ils sont en bon état et complets, ne vous en débarrassez pas, venez les donner à la Mairie : les enfants vous en seront reconnaissants.

➤ Informations sur les coupures d'électricité



Pour améliorer la qualité de la distribution d'électricité et répondre aux besoins de nos clients, des travaux sur le réseau électrique doivent être réalisés. Si le respect de ces travaux le veut, il est parfois nécessaire de procéder à des coupures locales afin d'assurer la sécurité des techniciens qui interviennent sur ces lignes. L'information et la satisfaction de nos clients étant notre priorité, ERDF expérimente dans votre région un nouveau service gratuit, **PRÉVEN@NCE TRAVAUX**. Ce nouveau service vous permet d'être informé des coupures pour travaux au moins 10 jours à l'avance. Pour bénéficier des avantages de ce service aux clients particuliers, vous devez tout d'abord vous inscrire sur notre site internet www.erdf-prevenance.fr.

SÉDI

Campagne d'information mise en œuvre avec le BSEI et l'AFB

ERDF
Électricité Réseau Distribution France



INFOS MAIRIE

➤ Les commissions municipales

Au sein de commissions, qui marquent les divers domaines de compétences communales, les élus préparent et débattent des projets d'actions et de réalisations soumis au vote du Conseil municipal.

Monsieur le maire est président de droit de toutes les commissions.

• **Finances**

Préparation des orientations et documents budgétaires annuels pour la commune.

Référent : Jocelyne HIVERT

Membres : Jean-Paul BRUNET MANQUAT, Pascale JEANSELME, Gérard MONON, Jean-Noël PROST

➤ **Travaux - Urbanisme**

Étude, suivi et animation des projets de développement urbain, plan local d'urbanisme (PLU).

Programmation et pilotage de gros travaux dans le respect des orientations budgétaires. Gestion et entretien du patrimoine communal.

Référent : Jean-Paul BRUNET MANQUAT

Membres : Jean-Luc DEVILLARD, Gérard MONON, Isabelle VILLERMAIN

➤ **Action sociale - CCAS**

Développement de la politique sociale. Mise en place d'actions à caractère social auprès de la population.

Référent : Marie-Paule GOMES

Membres : Monique GELIOT, Jocelyne HIVERT, Mylène JACQUIN, Pascale JEANSELME, Jean-Noël PROST, Isabelle VILLERMAIN

➤ **Environnement - Développement durable**

Actions pour sensibiliser et concilier progrès économique et social avec la préservation de l'environnement.

Référent : Monique GELIOT

Membres : Mylène JACQUIN, Pascale JEANSELME.

➤ **Scolaire**

S'occupe du bon fonctionnement des deux écoles (maternelle et primaire), mais aussi de tout le péri-scolaire (garderie et études, c'est-à-dire l'aide aux devoirs), du transport scolaire et de la cantine ; mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Référent : Mylène JACQUIN

Membres : Monique GELIOT, Marie-Paule GOMES, Jocelyne HIVERT

➤ **Sport**

Organisation des manifestations sportives.

Référent : Marie GONNELLI

Membre : Michel GUILLEMAIN

➤ **Patrimoine - Culture**

Connaissance, valorisation et partage du patrimoine, Ciné sous les Etoiles (Cinétoiles en Grésivaudan).

Référent : Isabelle VILLERMAIN,

Membres : Jean-Paul BRUNET MANQUAT, Monique GELIOT, Michel GUILLEMAIN, Jocelyne HIVERT, Mylène JACQUIN, Jean-Noël PROST, Pascal RIONDET.

➤ **Bibliothèque**

Gestion de la bibliothèque communale.

Référent : Mylène JACQUIN.

➤ **Communication**

Réalisation des publications municipales régulières et ponctuelles, gestion du site Internet de la commune.

Référent : Pascale JEANSELME

Membres : Marie GONNELLI, Michel GUILLEMAIN, Jocelyne HIVERT, Jean-Noël PROST

➤ **Pave**

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Référent : Jocelyne HIVERT,

Membres : Monique GELIOT, Marie-Paule GOMES, Marie GONNELLI, Jean-Noël PROST, Pascal RIONDET, Pierre SINTUREL

➤ **Sentiers - Chemins**

Surveillance des sentiers et chemins communaux.

Référent : Pierre SINTUREL

Membres : Jean-Paul BRUNET MANQUAT, Jean-Luc DEVILLARD, Pascal RIONDET

➤ **Commission appels d'offres**

Réception, ouverture et vérification de la validité des appels d'offres.

Référent : Gilbert REYMOND

Membres : Jean-Paul BRUNET MANQUAT, Jean-Luc DEVILLARD, Jocelyne HIVERT

Suppléants : Michel GUILLEMAIN, Pascale JEANSELME, Isabelle VILLERMAIN

• **Sécurité - Civilité**

Référent : Michel GUILLEMAIN

INFOS MAIRIE

➤ Internet

Développement et cohérence du réseau Internet sur la commune (accès pour tous).

Référents : Pascale JEANSELME, Jean-Luc DEVILLARD

Membre : Michel GUILLEMAIN.

➤ Location salle polyvalente

Lors de la location, état des lieux avant et après.

Référent : Marie-Paule GOMES

Membres : Marie GONNELLI, Jocelyne HIVERT, Pascale JEANSELME, Jean-Noël PROST

➤ Jeunesse

Réflexions et actions sur les questions concernant la jeunesse.

Référent : Marie GONNELLI

Membres : Jean-Luc DEVILLARD, Monique GELIOT, Marie-Paule GOMES, Jocelyne HIVERT, Pascale JEANSELME, Jean-Noël PROST

• Comité Logements sociaux (au sein de la CCPG)

Etude et attribution des logements sociaux en présence des bailleurs.

Référent : Monique GELIOT

Membre : Isabelle VILLERMAIN

• SEDI

Syndicat Electricité

Référents : Gérard MONON, Pascal RIONDET

• SIEC Egout

Gestion du collecteur Eaux usées entre Tencin et Murianette.

Référent : Michel GUILLEMAIN

Membres : Jean-Luc DEVILLARD, Gérard MONON

• SIEHG Eau

Gestion du réseau eau (alimentation) Le Champ-près-Froges/Froges/La Pierre/Les Adrets/Laval.

Référent : Jean-Noël PROST

Membres : Jean-Paul BRUNET MANQUAT, Gérard MONON

• Transport

Moyens de transport dans le Grésivaudan.

Référent : Jean-Noël PROST

• Correspondant défense

Référent : Michel GUILLEMAIN

• Sécurité routière

Référent : Michel GUILLEMAIN

• Impôts (au sein de la CCPG)

Gestion des bases d'imposition (commerces et industries suite à des modifications).

Référent : Jean-Noël PROST

Membre : Jean-Luc DEVILLARD

• SYMBIH

Zones inondables (PPRI - plan prévisionnel risques inondations).

Référent : Jocelyne HIVERT

• Comité de pilotage des bruits dans l'environnement

Amélioration des nuisances sonores en relation avec la Commission européenne.

Référent : Jean-Luc DEVILLARD

Membre : Jocelyne HIVERT

➤ Plan canicule

Un registre nominatif de recensement des personnes fragilisées est ouvert en mairie.

Peuvent figurer, à leur demande, les personnes de plus de 65 ans, les personnes de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail et les adultes handicapés. Toutes ces catégories doivent vivre à leur domicile.

Pendant la période critique, une astreinte sera organisée au sein des services communaux afin de contacter quotidiennement les personnes inscrites sur cette liste pour vérifier leur état de santé.

➤ Permanence parlementaire de François BROTTES

Député de l'Isère
Président de la Commission des Affaires Économiques

77 place de la Mairie
38660 LA TERRASSE

Secrétariat parlementaire :
Tél : 04.76.92.18.96
Fax : 04 76 92 17 98
Courriel : francois.brottes@wanadoo.fr
Site : www.francois-brottes.com

ECOLE

La page culturelle !

Le projet musique de cette année
avec Anne DESCHEEMAECER
Association trouver-les-mots



CLINS D'ŒIL EN IMAGES



Les enfants des 5 classes maternelles et primaires ont bénéficié de spectacles et de stages musique tout au long de l'année pour monter à leur tour un spectacle en commun, qui a été joué le 14 juin, lors de la kermesse de l'école.
Ils réinterprètent des musiques classiques à partir de percussions et de mises en scène, sur des instruments parfois bien originaux... balais, poubelles, casseroles !!

Une après-midi au musée de peinture de Grenoble dont plusieurs classes primaires et maternelles ont pu profiter...



Des échanges entre primaires
et maternelles pour se lire des histoires...
et un défi lecture CM / 6° avec le collège...



Le jardinage dans nos carrés !!



Une belle journée dans les magnifiques jardins du musée Hébert à La Tronche pour les CP et les CM



Une sortie opéra pour les CE / CM



ECOLE

Et puis la page sportive !



Les sorties ski...

4 vendredis entre janvier et mars
au Col de Porte



La piscine :

Pour tous les élèves de la GS au CM2 de mars à
juin !



Le cross de l'Amitié :



La page récréative !

Devinez ce qu'on fait en récréation les jours de pluie, à l'école primaire ?



réponse A
des Légos !



réponse B
des parties d'échecs



réponse C
des Kaplas



réponse D
des parties de tomate !

La page naissance !

Jeudi 5 juin, les enfants de l'école maternelle ont eu la chance et le plaisir de pouvoir assister à la naissance de leurs premiers poussins. Cela faisait 21 jours qu'ils veillaient sur la couveuse en rajoutant de l'eau et en surveillant la température comme de vraies mamans poules!



ÉCOLES

➤ Le point sur les rythmes scolaires - rentrée 2014

La commission scolaire a travaillé à mettre en place la réforme des nouveaux rythmes scolaires : passage de quatre jours à quatre jours et demi d'école.

Les enfants auront donc dorénavant école le mercredi matin, mais auront une heure de moins les autres jours de la semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

TAP : Temps d'Activités Périscolaires. Il n'est pas obligatoire pour les enfants. Aux heures du TAP les parents peuvent donc choisir de ne pas mettre leurs enfants à l'école s'ils le désirent.

Pour les écoles maternelles :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ÉCOLE matin	8 H 30 / 11 H 45	8 H 30 / 11 H 45	9 H / 12 H	8 H 30 / 11 H 45	8 H 30 / 11 H 45
TAP	13 H 30 / 14 H 20	13 H 30 / 14 H 20		13 H 30 / 14 H 20	13 H 30 / 14 H 20
ÉCOLE a.midi	14 H 20 / 16 H 30	14 H 20 / 16 H 30		14 H 20 / 16 H 30	14 H 20 / 16 H 30

Le TAP sera assuré par les maîtresses de l'école assistées des ATSEM

A noter que la cantine ne fonctionnera pas le mercredi.

L'inscription est faite pour l'année scolaire complète pour les sections « moyens et grands », quel que soit le nombre de jours TAP choisis.

Pour la section « petits » l'inscription pourra être faite par trimestre.

Une participation financière de 36 euros par an et par enfant est demandée quel que soit le nombre de jours TAP choisis. Gratuité pour les enfants de la petite section.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon en cours d'année.

Les parents qui ne désirent pas inscrire leur(s) enfant(s) au TAP doivent le signaler tout de même sur la fiche d'inscription.

Pour les écoles primaires :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ÉCOLE matin	8 H 25 / 11 H 40	8 H 25 / 11 H 40	9 H / 12 H	8 H 25 / 11 H 40	8 H 25 / 11 H 40
ÉCOLE a.midi	13 H 30 / 15 H 30	13 H 30 / 15 H 30		13 H 30 / 15 H 30	13 H 30 / 15 H 30
TAP	15 H 30 / 16 H 30	15 H 30 / 16 H 30		15 H 30 / 16 H 30	15 H 30 / 16 H 30

Le TAP sera assuré par des intervenants extérieurs.

A noter la cantine ne fonctionnera pas le mercredi.

De multiples activités ont été prévues pour ce TAP :

- initiation aux échecs,
- anglais,
- couture,
- foot,
- danse,
- arts plastiques,
- ateliers autour du livre,
- jeux de société ...

Les groupes se feront par niveaux de classe, par cycle de vacances scolaires afin d'avoir la meilleure rotation possible pour toutes ces activités tout au long de l'année.

L'inscription est faite pour l'année scolaire complète. Les parents qui ne désirent pas inscrire leur(s) enfant(s) au TAP doivent le signaler tout de même sur la fiche d'inscription.

Les parents ne souhaitant pas que leur enfant participe à ces temps d'activités de manière exceptionnelle doivent en faire la demande par écrit une semaine à l'avance. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'école à 15h30 sans cette demande qui sera remise à l'instituteur.

Une participation financière de 36 euros par an et par enfant est demandée quel que soit le nombre de jours TAP choisis. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon en cours d'année.

Attention : le bus scolaire pour les enfants résidents à Champ le Haut sera dorénavant à **15 h 30** et non plus à 16 h 30. Cet horaire a été retenu suite à une enquête réalisée auprès des familles concernées.

Les membres de la commission scolaire restent à votre entière disposition pour toute question.

Ces informations seront à disposition d'ici cet été sur le nouveau site internet de la mairie : www.lechamppresfroges.fr

SOCIAL VIE QUOTIDIENNE

➤ Commémoration du 8 mai

Gilbert REYMOND et les conseillers municipaux de Le Champ-près-Froges étaient entourés de Claude MALIA, Maire et des élus de Froges, mais aussi d'anciens combattants, de pompiers et de nombreux enfants de la commune ainsi que de leur institutrice pour commémorer l'anniversaire de la victoire des alliés sur l'occupant allemand en 1945.

Un pot de l'amitié a été servi à l'issue de la cérémonie.



➤ Prévention cambriolages

A l'approche des périodes de congés, nous vous proposons quelques conseils pour éviter d'éventuelles mauvaises surprises :

Chez vous :

- Ne laissez jamais votre maison ouverte, même quand vous êtes dans votre jardin.
- Verrouillez toutes les serrures, même pour les accès secondaires (garages, cave...).
- Protégez votre intérieur des regards en fermant les volets, les stores ou les rideaux.
- Ne laissez pas d'objet de valeur ou de l'argent, même cachés, dans un logement inoccupé.
- Posez des grilles ou des barreaux sur les ouvrants accessibles et non munis de volets.
- Changez immédiatement vos serrures en cas de perte ou vol de vos clés.

Protégez vos biens :

- Photographiez vos bijoux, tableaux, meubles de style et objets d'art....
- Conservez les factures et les photos de vos biens ainsi qu'une liste des numéros de série et caractéristiques de vos biens de valeur.

Précautions élémentaires pour vos vacances :

- N'apposez pas de mot d'absence sur votre porte.
- N'attirez pas l'attention lors de votre départ.
- Prévenez vos voisins de vos absences pour qu'ils puissent informer la gendarmerie de toute anomalie. Demandez-leur de relever votre courrier, de simuler une présence en ouvrant et fermant vos volets de temps en temps.

En cas de vol :

- Laissez les lieux dans l'état, ne touchez rien ! Prévenez la gendarmerie au 04 76 71 70 16.
- Les cambrioleurs repèrent souvent les lieux avant de procéder à des vols. Soyez vigilants et signalez rapidement à la gendarmerie tout individu faisant du porte-à-porte de manière douteuse, des visiteurs « curieux » à proximité de maisons aux occupants absents, des véhicules rodant....

Opération tranquillité vacances :

Ce service permet tout au long de l'année de signaler vos absences prolongées auprès de la gendarmerie. Les patrouilles, ainsi, peuvent axer leurs efforts sur les domiciles inoccupés et vous prévenir plus rapidement en cas de problème.

➤ L'ADPA (association pour l'Aide à Domicile aux Personnes Agées)

La commune passe, chaque année, une convention avec l'ADPA et subventionne cette association à hauteur de 0,70 € par habitant.

- L'ADPA (association pour l'Aide à Domicile aux Personnes Agées) est une association loi 1901 à but non lucratif avec un ancrage dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, respectant justice sociale et solidarité.
- Elle développe une politique de qualité des prestations à l'égard du public fragilisé (âge, handicap, maladie...) auprès duquel elle intervient. Sa volonté : permettre l'accès à tous à un service de qualité tout en maîtrisant les coûts.
- Elle assure formation et professionnalisation aux personnes qu'elle recrute, en veillant toujours à favoriser l'emploi sur la commune.
- Elle assure la continuité des interventions y compris le week-end et les jours fériés.

L'ADPA intervient dans 3 domaines :

- Aide à domicile
- Soins à domicile
- Protection des majeurs

Pour plus d'informations, voir en Mairie.

SOCIAL VIE QUOTIDIENNE

Point sur la conclusion du Premier Ministre concernant la concertation sur l'accessibilité



Face au retard accumulé et au constat partagé que l'échéance du 1^{er} janvier 2015 devenait un objectif irréaliste, le Premier

Ministre a annoncé l'engagement d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes le 25 septembre 2013. La concertation a duré plus de 3 mois.

Sur la base des conclusions de cette concertation, le Premier Ministre a confirmé :

- La mise en place d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permettra aux acteurs publics et privés, qui ne seraient pas en conformité avec les règles d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015, de s'engager sur un calendrier précis et resserré de travaux d'accessibilité.

- L'évolution d'un certain nombre de normes relatives à l'accessibilité pour tenir davantage compte de la qualité d'usage et permettre de simplifier et d'actualiser de nombreuses normes et dispositions réglementaires, ainsi que de les compléter pour mieux prendre en compte l'ensemble des formes de handicap.

La loi du 11 février 2005 sera donc complétée pour y introduire le dispositif Ad'AP. Un projet de loi d'habilitation à légiférer par ordonnance sera présenté au mois d'avril en Conseil des Ministres.

L'Ad'AP

L'Ad'AP sera un document de programmation financière des travaux d'accessibilité. Ces agendas s'adressent aux maîtres d'ouvrage et aux exploitants d'ERP. Le dispositif législatif issu de la loi du 11 février 2005 demeure. Le non-respect de l'échéance du 1^{er} janvier 2015, sauf dérogation validée, reste passible de sanctions pénales. Les Ad'AP sont un dispositif d'exception qui permet de poursuivre en toute sécurité juridique des travaux d'accessibilité après le 1^{er} janvier 2015.

Pour les ERP de 5^{ème} catégorie (commerces) :

- La durée de l'Ad'AP

- La durée de l'Ad'AP sera de **3 ans maximum**.

- Il sera construit autour d'1, 2 ou 3 périodes de travaux **servant d'appui aux contrôles**.

- Le dépôt du dossier auprès du Préfet

- Les dossiers d'Ad'AP ou un engagement d'entrer dans la démarche d'Ad'AP devront être déposés **avant le 31 décembre 2014**.

- En cas d'engagement d'entrer dans la démarche, les dossiers d'Ad'AP devront être **déposés au plus tard 12 mois après la publication** de l'ordonnance.

- Des dossiers d'Ad'AP pourront être déposés après cette date **moyennant réduction du délai de réalisation et paiement d'une pénalité**.

- Les projets d'Ad'AP seront validés par le Préfet. Cette validation, tacite ou expresse selon les cas, marquant le point de départ de l'Ad'AP.

- Le suivi et contrôle de l'exécution des Ad'AP

- Il comportera des **points de contrôle réguliers**.

- La fin de l'Ad'AP et le respect des engagements pris par l'opérateur lors de son dépôt devront être vérifiés.

- Une amende pourra être appliquée en cas de non transmission des bilans et attestations finales.

- Le risque pénal sera suspendu pendant toute la durée de l'Ad'AP. Un recours pénal sera de nouveau possible en fin d'Ad'AP si les obligations d'accessibilité ne sont toujours pas respectées.

Accompagner les acteurs publics et privés dans leur démarche d'accessibilité

Pour accompagner les acteurs publics et privés dans leur démarche d'accessibilité, le Gouvernement s'engage à leurs côtés :

- . **1 000 ambassadeurs de l'accessibilité** seront recrutés dans le cadre du service civique à partir de 2014 pour orienter les acteurs et faire connaître la réforme de l'accessibilité.

- . Un **accompagnement sera proposé** par la Caisse des Dépôts et Consignations et BpiFrance au profit des collectivités locales et des entreprises dans le financement de leurs travaux d'accessibilité.

- . Une **campagne de communication** sera engagée dans les prochaines semaines pour sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité et expliquer le nouveau dispositif.

Conclusion

- . L'échéance du 1^{er} janvier 2015 demeure. Son non-respect reste passible de sanctions.

- . Les entreprises pourront s'investir dans un Agenda d'Accessibilité Programmée avant le 30 décembre 2014 pour une durée de 3 ans maximum.

- . La réalisation des engagements sera contrôlée.

- . Simplification de la réglementation.

- . Un projet de loi pour l'Ad'AP et les normes d'accessibilité sera présenté en avril 2014.

SOCIAL VIE QUOTIDIENNE

➤ MOBIL'Bus, transport à la demande

Depuis mars 2012, Le Grésivaudan propose un service de transport à la demande à vocation sociale et solidaire.

Le MOBIL'Bus est effectivement réservé aux habitants à mobilité réduite, en perte d'autonomie ou en insertion sociale, ne pouvant utiliser les lignes régulières. Ce service a pris le relais de celui mis en place par l'association Transgrésivaudan au début des années 2000. Le Grésivaudan a souhaité le faire évoluer pour mieux répondre à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

En quoi consiste le MOBIL'Bus ?

Il s'agit d'un véhicule de 15 places qui sillonne le territoire, venant chercher et déposer les usagers aux endroits convenus lors de la réservation. Attention, le MOBIL'Bus ne s'apparente en rien avec un taxi, il n'attend pas l'usager en cas de retard ! Ce service fonctionne du lundi au samedi de 6h30 à 20h30.

Qui peut l'utiliser ?

- Les personnes à mobilité réduite, attestant d'un handicap de 50% ou plus, ainsi que les personnes en perte d'autonomie en GIR3 ou GIR4.
- Les personnes en insertion sociale suivies par un travailleur social dans le cadre d'une aide au retour à l'emploi. Ce service permet aux personnes en difficulté sociale de se déplacer plus facilement sur le territoire dans le cadre de leur recherche d'emploi.

Les usagers de ce service doivent résider dans l'une des 47 communes du Grésivaudan.

Comment en bénéficier ?

- Un dossier de demande de statut d'ayant droit doit au préalable être rempli puis étudié par la Direction des Transports et déplacements du Grésivaudan. Il est à retirer auprès de la communauté de communes (au siège à Crolles ou à l'agence de Pontcharra) ou dans certaines structures publiques (CCAS, mairies, organismes d'insertion, maison du territoire...).
- Une fois le dossier accepté, les réservations se font uniquement via la plateforme téléphonique au 0 810 12 12 33, du lundi au vendredi de 8h à 17h30 (sauf jours fériés). Pensez à réserver votre place le plus tôt possible.

Combien ça coûte ?

Il vous en coûtera le même prix que sur l'ensemble des lignes du réseau des Transports du Grésivaudan à savoir 0.50 € le ticket unitaire, 4 € les 10 trajets et bien d'autres tarifs avantageux grâce aux abonnements existants.

Quelle fréquentation ?

Près de 140 dossiers sont chaque année validés par la direction des Transports et déplacements du Grésivaudan.

Les personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie représentent 2/3 des usagers.

Environ 3400 voyages sont effectués annuellement, soit 12 trajets et 107 km parcourus en moyenne chaque jour.

Pour plus d'informations sur ce service :

**Direction des Transports et déplacements
du Grésivaudan**

Tél. : 0 810 12 12 33

Courriel : transports@le-gresivaudan.fr



➤ Apprenez à masser votre bébé

Venez apprendre à masser votre bébé avec une kinésithérapeute.

Marion ANXIONNAZ est diplômée d'Etat et a suivi une formation professionnelle spécifique, organisée par l'association Edelweiss.

Ces ateliers de massage bébé ont pour objectif de promouvoir le bien-être des bébés, des enfants et de leurs parents au travers du « toucher bienveillant ».

Les différentes techniques de ce toucher proposées à la découverte sont réellement une manière de communiquer différemment avec votre bébé.

Masser est un plaisir partagé !

Renseignements au :

04 76 98 94 09

ou 07 82 47 60 32

PATRIMOINE CULTURE LOISIRS DETENTE

➤ Les nouvelles de la bibliothèque

• Animation

Cette année et pour la 5^{ème} fois, les enfants de l'école maternelle et les élèves du Primaire ont participé au 25^{ème} prix des Incorruptibles.

Ce prix littéraire jeunesse est national et a été créé par Françoise XENAKIS en 1988 et cette année c'est Eric-Emmanuel SCHMITT qui en était le Président. Les enfants, tout au long de l'année, ont pu découvrir et lire les livres sélectionnés pour 2014.

Les votes ont eu lieu lors de leur venue à la bibliothèque.

Nous saurons en Juin le titre du livre choisi au niveau national par chaque catégorie d'enfants (maternelle, CP, CE1, CE2-CM1, CM2-6^{ème})

Rendez-vous à la bibliothèque pour savoir si le choix était le même que celui de nos enfants.

• La bibliothèque cet été

Cet été la bibliothèque ouvrira ses portes :

En Juillet

Le Mercredi de 16 h à 18 h30,
et le Samedi de 10 h à 12 h

En Août

Uniquement le Mercredi de 16 h à 18 h 30,

La bibliothèque reprendra ses horaires habituels le **mardi 02 septembre**

• Les livres de l'été

Voici nos « coups de cœur » de l'été :

3 JOURS AU NEPAL - Jean David BLANC - Robert LAFFONT 2012

Parce qu'il décide de faire une dernière fois un vol en paramoteur avec ses amis, au-dessus de l'Himalaya en direction de l'Annapurna, Jean David BLANC s'envole pour une destination à plus de trois milles mètres d'altitude.

Mais ce qui devait être le point d'orgue de son séjour au Népal va petit à petit se transformer en vrai cauchemar.



Il percute la paroi de la montagne et chute. Heureusement le choc est amorti par les buissons. Il note ses coordonnées GPS et les envoie à ses amis qui sont quelque part plus bas. Même si les échanges se font, l'attente est longue car la nuit arrive et le froid se fait sentir. Il n'a pas le choix, les secours n'arriveront que demain !!!

La première nuit passe mais l'hélicoptère qui devait le secourir n'arrive pas, Jean David décide alors de retrouver son campement seul afin de plus avoir à affronter la morsure du froid et l'attente impuissante. Il dévale les pentes, traverse la jungle, affronte mille doutes et se fixe deux règles : toujours avancer et garder son casque.

Au bout du troisième jour, il aperçoit un champ. L'espoir renaît...

Avec ce premier livre, Jean David BLANC nous fait partager son aventure. On a faim, on doute, on trébuche mais on garde espoir.

TOUTES LES NUITS DU MONDE - CHI Zijian - Editions Philippe PICQUIER - 2013

Une petite fille doit passer quelques temps loin de sa maman chez sa grand-mère dans le grand Nord de la Chine parce qu'elle est trop vive pour cette Chine où tout ne peut pas être dit avec force.

Là, elle fera la connaissance de sa lointaine famille et apprendra à connaître chacun d'entre eux, avec leur fragilité, leur secret et leur grand cœur. Mais qu'il est dur le moment du départ !

Parce qu'elle veut se rendre au Lac des Trois Monts, afin de rendre un dernier hommage à son mari défunt, une jeune femme va faire un voyage qui lui permettra à travers les multiples rencontres qu'elle fera de retrouver l'esprit de son mari et de repartir vers d'autres nuits.

Ce sont deux récits qui nous emmènent loin, très loin, à l'autre bout du monde où se mêlent traditions, découvertes des autres et magie.

Une parenthèse où l'on goûte à la douceur de l'instant.



PATRIMOINE CULTURE LOISIRS DETENTE

CENTRAL PARK - Guillaume MUSSO - Editions XO- 2014

Alice et Gabriel n'ont aucun souvenir de la nuit dernière... pourtant, ils ne sont pas prêts de l'oublier.

New York, huit heures du matin. Alice, jeune flic parisienne, et Gabriel, pianiste de jazz américain, se réveillent menottés l'un à l'autre sur un banc de Central Park.

Ils ne se connaissent pas et n'ont aucun souvenir de leur rencontre. La veille au soir, Alice faisait la fête avec ses copines sur les Champs-Élysées tandis que Gabriel jouait du piano dans un club de Dublin.

Impossible ?

Et pourtant...



N'ETEINS PAS LA LUMIERE - Bernard MINIER - Editions XO - 2014

« Tu l'as laissée mourir... »

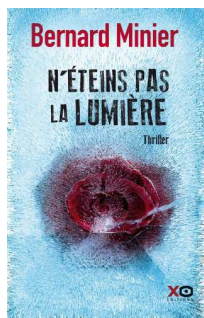
Christine STEINMEYER croyait que la missive trouvée le soir de Noël dans sa boîte aux lettres ne lui était pas destinée.

Mais l'homme qui l'interpelle en direct à la radio, dans son émission, semble persuadé du contraire...

Bientôt, les incidents se multiplient, comme si quelqu'un avait pris le contrôle de son existence.

Tout ce qui faisait tenir Christine debout s'effondre. Avant que l'horreur fasse irruption.

Après les grands succès de « Glacé » et du « Cercle », Bernard MINIER revient avec un thriller sur la manipulation et l'emprise, en explorant nos cauchemars les plus intimes, nos phobies et nos obsessions...



• Information

Le réseau des bibliothèques de la CCPG (communauté des communes) va mettre en place un Portail unique (site web) qui desservira l'ensemble des bibliothèques afin de développer les services et mutualiser les ressources.

Il s'adressera à l'ensemble des usagers, et plus largement à l'ensemble des internautes.

Ce portail devrait répondre à plusieurs objectifs qui sont la publication d'information, l'accès au catalogue, la rédaction de cœur de cœur, la gestion de son compte prêt-réservation, les suggestions d'achats, etc.

Il devrait voir le jour fin 2015, début 2016

Cette année ce même réseau va proposer une animation « lecture-chaise longue » à la base nautique de la terrasse pendant les mois de juillet et d'août :

Dans le cadre de sa politique culturelle et de la mise en réseau des bibliothèques du territoire, la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan organise une bibliothèque hors les murs, sous le nom « Lire au lac », au lac de la Terrasse cet été, du 1^{er} juillet au 15 août.

Des livres, bandes dessinées, magazines, presse et mangas seront proposés en consultation gratuite sur place et stockés dans un bus G Mobile qui stationnera sur la plage du lac durant toute la durée de l'événement.

Une terrasse sera installée devant le bus et des transats et des chaises de plage seront mis à la disposition des lecteurs.

Des animations seront également organisées :

- un spectacle sur le vin à destination des adultes, suivi d'une dégustation de produits locaux, le 10 juillet à 18 h ;
- des ateliers scientifiques pour les enfants de 6 à 8 ans et de 9 à 12 ans, le 17 juillet à 13 h 30 ;
- un spectacle familial sur l'écologie et la forêt, le 7 août à 16 h ;
- une séance de contes sur les animaux pour les enfants : le 23 juillet à 16 h 30.

PATRIMOINE CULTURE LOISIRS DETENTE

CELA S'EST PASSE A CHAMP !

- **C'était la dernière Commission « patrimoine culture » avec l'ancienne équipe municipale de Champ !**

Constituée de 7 élus (Jean-Paul BRUNET-MANQUAT, Dany BOUCHET-MICHOLIN, Marie-Paule GOMES, Régine PIERRARD, Anne-Marie PROST, Christian SANTINI, Régine SEGRETO), la dernière rencontre des membres de la commission patrimoine s'est déroulée mercredi 5 mars 2014.

Cette commission, réunie en moyenne une fois par mois, s'était fixée pour objectif de mettre en œuvre des animations sur la commune visant à valoriser notre patrimoine et notre culture.

Missions remplies avec ces réalisations :

- **Journée du développement durable** : troc plantes, troc livres, information sur le compostage, commerce équitable, information sur la vie des abeilles, sensibilisation au tri des déchets, fabrication d'œuvres à partir de matériaux de récupération par les écoliers, conférence sur la vie abeilles et leur préservation, participation d'une ferme pédagogique locale.
- **Journée du patrimoine avec animations** : visite de l'église avec animations autour du site avec lâcher de peintres, marché de producteurs locaux, concerts avec groupe de gospel, flûte de pan.
- **Exposition itinérante en Grésivaudan du « collectif Festival des Talents ».**
- **Soutien au livre de Jean BOUVET.**
- **Sorties randonnées sur les sentiers de la commune avec élaboration d'une nouvelle carte.**
- **Séances estivales de cinéma sous les étoiles avec animations** : restauration avec la participation des « Champiots », pique-nique, concours de déguisements, découverte des 5 sens.
- **Parcours patrimoine : démarché, démarré en 2012 et qui s'achève...**

ZOOM sur le parcours patrimoine « D'une rive à l'autre en Grésivaudan »

Les Champiots ont pu observer l'installation sur la commune de panneaux. De quoi s'agit-il ?

Initiée en 2009, par les communes de Lumbin et La Terrasse, une démarche a germé visant à relier l'ensemble des communes du Grésivaudan à travers leurs richesses patrimoniales.

Ainsi, au cœur de la Vallée du Grésivaudan, entre le massif de la Chartreuse et Belledonne, cinq communes sur les rives de l'Isère (Lumbin, La Terrasse, Tencin, La Pierre et Le Champ-près-Froges), ont décidé de s'unir pour élaborer un parcours, évoquant le patrimoine emblématique de chacun des villages, à travers leurs sites paysagers, patrimoine bâti ; éléments représentés par l'intermédiaire de panneaux explicatifs... démarche de longue haleine qui vient d'aboutir.

Quelle aventure captivante : outre le lien qui a scellé les 5 communes, les membres de la commission « Patrimoine culture », accompagnés de la précieuse collaboration de Jean BOUVET (qui a publié le livre « Champ-près-Froges passé récent et récent »), ont passé des moments passionnés à réécrire l'histoire de Champ, pimentés d'anecdotes savoureuses !

Sur la commune de Le Champ-près-Froges, lieux de mémoire, sites pittoresques, figurent sur ce parcours détaillé sur 2 plans (1 à Champ le haut et 1 à Champ le bas), jalonnés de 7 étapes expliquées par des panneaux du lieu :

1. La mairie et l'école
2. L'église Notre Dame et le presbytère
3. Hameaux Les Cochettes et Tigneux
4. Hameau Le Truffat
5. Hameaux Les Eymins et Le Châtelard
6. Bas Champ : Quartiers Chemin du Châtelard / Vieux Moulins
7. Bas Champ : Quartier Les Sources / Champalud

Durée approximative du parcours piétonnier

Champ-Le-Haut du panneau n°1 au n°5 : 1h30

Champ-Le-Bas du panneau n°6 au n°7 : 0h30

A noter : ce parcours valorise les 4 sentiers pédestres inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) géré par la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan pédestres.

Le plus sur la commune de Champ : la table d'orientation !

Assortie de commentaires présentant le territoire du Grésivaudan, sa position géographique, ses richesses économiques, patrimoniales, historiques, culturelles, son attrait sportif et des personnages illustres, cette table offre une vue sur le Massif de La Chartreuse et la vallée du Grésivaudan, avec repérages des points symboliques du panorama offert.

PATRIMOINE CULTURE LOISIRS DETENTE

➤ 19^{ème} Cross de l'Amitié

Dimanche 18 mai a eu lieu l'épreuve sportive printanière de notre village organisée par la commission jeunesse et sport de la Mairie.

Le soleil était au rendez-vous.

C'était une édition un peu particulière puisqu'il y eut passation de pouvoir entre Robert COLLIAT, ancien Maire et soutien inconditionnel de cette animation, et Gilbert REYMOND, nouvel édile de notre village. Ce dernier a assuré les organisateurs de son soutien et de sa volonté de continuer cette épreuve. Il avait d'ailleurs reconnu le parcours le plus long 15 kms avant avec une partie des bénévoles.

D'un point de vue sportif participation record sur le parcours 15 kms comptant pour le challenge intercommunal du Grésivaudan puisque pas moins de 93 sportifs ont foulé le bitume.

Les marcheurs ont, quant à eux, prouvé que les organisateurs avaient eu raison, il y a maintenant 3 ans, de leur ouvrir le parcours du 8.7 Kms.



En tout 261 sportifs de tous âges ont participé à cette édition toujours aussi heureux d'être à Champ et ce grâce à une préparation des parcours sans faille et au fameux buffet ouvert à tous. Cette manifestation ne pourrait se dérouler sans les bénévoles et les sponsors. Un grand merci à tous.

Rendez-vous l'année prochaine pour la 20^{ème} édition avec sans doute des surprises...



Résultats 15 kms

SCRATCH Dames

MUNIER Alexandra	01:19:36
BERTAUD Frédérique	01:25:44
DUPRAZ Christine	01:26:54

SCRATCH Hommes

DALBAN MOREYNAS Clovis	01:00:05
PERRIER Nicolas	01:03:34
CROZET Guillaume	01:03:36

Résultats 8,7kms

SCRATCH Dames

PAGANON Céline	00:49:51
URIEN Lena	00:51:40
BROCHET Sidonie	00:52:04

SCRATCH Hommes

FERRAND David	00:36:56
ROBERT David	00:40:52
CURCIO Paolo	00:41:29

Résultats 2,2kms

Filles

Catégorie Minime	GALY Céline
Catégorie Benjamine	FERRAND Violette

Garçons

Catégorie Minime	BRESSOUX Titouan
Catégorie Benjamin	VERCUEIL Louis

PATRIMOINE CULTURE LOISIRS DETENTE

INTERCOMMUNALITE COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

► Cinétoiles 2014

41 projections sont programmées dans les communes du territoire, les soirs d'été de juin à fin août. Les séances débutent à la tombée de la nuit, vers 21 heures, précédées de diverses animations proposées par les communes : conférence, pique-nique, buffet, animations jeunesse, astronomie...



Programmation détaillée
du 14 juin au 30 août disponible sur
<http://www.le-gresivaudan.fr>

A noter le film retenu par Froges/Le Champ-près-Froges : « **LES PROFS** »,
le Samedi 30 août 2014

Lieu : City Parc, à côté de la bibliothèque, impasse des Sports à Champ.

En cas de mauvais temps, Salle des sports à Froges

Restauration : Nico Pizza

CELA SE PASSERA A CHAMP !

► Rénovation de l'Eglise

Dans l'immédiat, la paroisse et particulièrement le relais de Champ est heureux de retrouver une église entièrement rénovée, grâce aux Maires et municipalités successives, qui ont œuvré à remettre en valeur ce chef d'œuvre qu'est notre église.

L'église va aussi revivre liturgiquement : toutes les six semaines, il y aura une messe. Les mariages et baptêmes seront plus nombreux, les funérailles pourront à nouveau avoir lieu et éventuellement des concerts seront organisés.

Dans le prochain numéro de la revue « Chemins », un insert avec plus d'information y figurera.

L'inauguration officielle de l'Eglise rénovée aura lieu le 6 septembre 2014 à 11h.



Comédie Tout public - film
réalisé par Pierre-François
Martin-Laval (1h28)

**La dernière séance de cette
édition 2014 du Cinétoiles,
se tiendra à Le Champ-
près-Froges avec la
collaboration de Froges.**

Synopsis :

Avec ses 12 % de réussite au bac, le lycée Jules Ferry est le pire lycée de France.

Ayant déjà épuisé toutes les méthodes conventionnelles, l'Inspecteur d'Académie, au désespoir, s'en remet aux conseils de son Adjoint.

Ce dernier lui propose de recruter une équipe de professeurs selon une nouvelle formule : aux pires élèves, les pires profs pour soigner le mal par le mal...

C'est sa dernière chance de sauver l'établissement, à condition de dépasser le seuil des 50 % de réussite au bac.

L'inspecteur accepte, pour le meilleur... et pour le pire.

Animations autour du film en cours de réflexion



INTERCOMMUNALITE

La base de loisirs intercommunale

La base de loisirs intercommunale s'organise en trois lieux :

- Une aire de détente et son sous-bois aménagé pour les pêcheurs et les familles (accès gratuit toute l'année).
- Une plage de sable fin au bord du Lac de la Terrasse, ouverte durant sa saison estivale.
- Le camping.

Contact Lac de la Terrasse - Base de loisirs
1300 route du Lac 38660 La Terrasse
04 76 08 28 68

➤ L'aire de détente

L'aire de détente et son sous-bois aménagé avec des aires de pique-nique et des jeux pour les enfants est accessible gratuitement toute l'année.

Durant l'été, elle est agrémentée d'une pataugeoire pour le plaisir des plus petits.



➤ Le camping intercommunal

Le camping complète la base de loisirs intercommunale avec 90 emplacements qui font du lac de La Terrasse un lieu de vie et d'animation pour les vacances qui y séjournent de mai à septembre.

L'accès à la plage est gratuit pour toutes les personnes inscrites au camping (sur présentation de la carte avec photo)

Camping Intercommunal
Base de Loisirs - Lac de la Terrasse
1300, route du lac
38660 LA TERRASSE



Information et tarifs :
Tél : 04 76 08 28 68
Fax : 04 76 08 26 33

Email : camping.laterrasse@le-gresivaudan.fr



➤ Le Lac de la Terrasse

Le lac de la Terrasse est situé en pleine nature, au pied de la chaîne de Belledonne et face au massif de la Chartreuse, sur la base de loisirs intercommunale, gérée par le Grésivaudan. Sa plage de sable fin, surveillée par des maîtres nageurs sauveteurs, est ouverte au public tout l'été.



➤ Centre de loisirs des Lutins Campanais aux Adrets

Le centre fonctionne depuis 1 an 1/2 à présent et les enfants sont de plus en plus nombreux à venir partager avec l'équipe d'animation, des aventures, des activités et des sorties.

Ouverts pour les enfants de 3 à 11 ans tous les mercredis de l'année scolaire + la 1^{re} semaine des petites vacances + 3 semaines l'été.

**Le centre sera ouvert cet été
du 15/07 au 02/08 et du 26/08 au 30/08**

➤ Accueil de loisirs intercommunal du moyen Grésivaudan à Tencin

Les activités sont proposées aux enfants selon leur tranche d'âge : 3/6 ans 6/9 ans 10/13 ans.

Une navette gratuite est mise à disposition matin et soir. Arrêt à Champ Près Froges = aller 8h10 / retour 17h55

L'accueil est organisé de 8h à 9h30 et les enfants peuvent être récupérés entre 17h et 18h.

Inscriptions auprès de Naoual El Yaagoubi
06 48 13 81 60 nelyaagoubi@le-gresivaudan.fr

Permanences à l'accueil de loisirs, les lundis et les jeudis, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h30

INTERCOMMUNALITE

➤ Centre Nautique de Crolles



La piscine est ouverte toute l'année 7 jours sur 7 avec 3 nocturnes / semaine pour satisfaire toujours plus de nageurs. Elle dispose d'un bassin

de 25 m et d'un petit bassin d'initiation pour les enfants. Durant l'été, elle s'ouvre à l'extérieur sur une pelouse.

Le restaurant snack DÉLICÉO propose de déguster des plats du jour et des snacks faits maison sur place ou à emporter.

Réservations : 09 73 10 01 07

Ouverture piscine :

Lundi : de 12h00 à 13h45 et de 19h00 à 22h00

Mardi : de 12h00 à 13h45 et de 20h30 à 22h00 Mercredi : de 12h00 à 18h00

Jeudi : de 12h00 à 13h45

Vendredi : de 12h00 à 13h45 et de 19h00 à 22h00

Samedi : de 12h00 à 18h00

Dimanche : de 9h00 à 17h00

Vacances d'été : juillet et août

Lundi : de 11h à 21h

Du mardi au dimanche : de 10h à 19h

Tarifs	
Adultes	Entrée : 3,25 € Carte 10 entrées* : 27,30 € Carte 20 entrées* : 49,15 €
Enfants (-16 ans)	Gratuit pour les moins de 3 ans Entrée : 2,10€ Carte 10 entrées* : 15,05 € Carte 20 entrées* : 22,25 €
Lycéens Etudiants chômeurs	Entrée : 2,25 € Carte 10 entrées* : 19,30 € Carte 20 entrées* : 34,65 €* Les cartes 10 et 20 entrées donnent accès indifféremment à la Base de loisirs intercommunale et au centre nautique.
Cours particulier	une demi-heure : 14,35 €
Bonnets de bains	Bonnet latex : 1,70 € Bonnet tissu : 2,80 €
Stages (vacances scolaires)	4 séances d'1 h, 5 pers. : 37,10 € 5 séances d'1 h, 5 pers. : 44,85 € 10 séances d'1 h, 5 pers. : 80,35 €

3 Courts de squash

8 bonnes raisons pour essayer !

- 3 salles vitrées pour le sport.
- Des vestiaires et douches pour le confort des sportifs.
- Un snack pour un moment de détente.
- Des rencontres pour la convivialité.
- Des plages de 40 mn pour plus d'intensité.
- Des horaires souples du lundi au dimanche pour s'adapter à chacun.
- Une ouverture jusqu'à 22h pour les nocturnes.
- Des tarifs à la séance et des abonnements pour les fidèles.

Centre Nautique Intercommunal - Squash



Rue Henri Fabre 38920 CROLLES

Réservation par téléphone ou sur place pendant les heures d'ouverture :

Tél : 04 76 92 10 56

Ouverture squash

Lundi, mardi et vendredi : de 11h à 22h

Mercredi et jeudi : de 11h à 21h15

Samedi : de 12h15 à 17h

Dimanche : de 9h10 à 16h

Vacances d'été : juillet et août

Lundi : de 11h à 19h40 (fin du cours 20h20)

Du mardi au dimanche : de 10h20 à 17h40 (fin cours 18h20)

Tarifs squash	
Tarif normal par personne pour 40 minutes (supplément entrée piscine 1,95 €)	Unité : 7,65 € Abonnement 10 jeux : 65,70 € Abonnement 20 jeux : 112,45 €
Tarif étudiant/chômeur/- de 18 ans (supplément entrée piscine 1,15 €)	Unité : 5,55 € Abonnement 10 jeux : 46,90 € Abonnement 20 jeux : 80,50 €

1 carte gratuite pour 10 cartes achetées en une seule fois



Jorkyball 04 76 92 10 56

A côté des trois courts de squash existants se trouve une quatrième salle destinée à l'activité « jorkyball », unique dans le Grésivaudan.

Le jorkyball est un sport mélangeant football et squash. Le principe consiste à marquer le maximum de buts et il est possible d'utiliser les parois pour marquer. Un match se dispute en trois manches gagnantes : il faut inscrire sept buts pour remporter une manche. Physiquement très intenses car il n'y a que très peu d'arrêts de jeu, les matchs se jouent en 45 mn à deux contre deux.

Le fonctionnement de l'activité jorkyball

Les tarifs, horaires, cartes d'abonnement, etc, sont similaires à celui du [squash](#).

INTERCOMMUNALITE

➤ Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

Francis GIMBERT réélu président de la Communauté de communes

Réunis à l'Espace Aragon de Villard-Bonnot le 14 avril dernier, les 83 conseillers communautaires, élus pour la première fois au suffrage universel lors du récent scrutin municipal et communautaire, ont réélu Francis GIMBERT à la présidence de la Communauté de communes.

Cette soirée a également vu l'élection des 15 vice-présidents et des deux élus délégués qui formeront le bureau communautaire.

Lors de l'allocution qui a précédé son élection, Francis GIMBERT, qui avait succédé à François BROTTE en juillet 2012 à la tête de la communauté de communes, a appelé au « rassemblement des communes dans un projet partagé », déclinant ensuite « les principes et les valeurs de ce travail commun ».

La « solidarité », la « justice », qui passe par « l'équité dans l'accès aux services ».

L'élu a parlé de « responsabilité », abordant d'emblée les deux nouvelles compétences qui vont s'imposer à l'intercommunalité : la gestion des milieux aquatiques et l'assainissement. Il a rappelé la « cohésion » du Grésivaudan et la nécessaire mutualisation de moyens et de services sur le territoire. Enfin, Francis Gimbert a souligné son attachement au « respect de la volonté des communes », en précisant sur ce point le nouveau type de gouvernance, autour d'un exécutif resserré. 15 vice-présidents et deux élus délégués siégeront au bureau communautaire, contre 61 auparavant. Le nombre total de conseillers passe de 173 à 83, dont 26 femmes parmi lesquelles cinq seront vice-présidentes et une conseillère déléguée.

Les élus du bureau communautaire

Président : Francis GIMBERT

Les vice-présidents :

1. Gérard COHARD, Maire de la Ferrière
2. Pierre BÉGUERY, Maire de Montbonnot-St-Martin
3. Laurence THÉRY, Maire du Touvet
4. Bernard MICHON, Maire de Revel
5. Françoise MIDALI, Maire de Goncelin,
6. Daniel CHAVAND, Maire de Villard-Bonnot,
7. Roger COHARD, Maire du Cheylas,
8. Valérie PETEX, Adjointe à la mairie de Froges
9. Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard

10. Henri BAILE, Maire de Saint Ismier

11. Dominique FLANDIN-GRANGET, Adjointe à la Mairie du Versoud

12. Fabrice SERRANO, Maire de Saint-Bernard du Touvet

13. Christophe ENGRAND, Maire de Barraux

14. Claudine CHASSAGNE, Conseillère municipale à Saint-Martin d'Uriage

15. Christophe BORG, Maire de Pontcharra

Les membres supplémentaires du bureau communautaire :

Bruno CARAGUEL, Adjoint à la mairie de Theys

Cécile ROCCA, Maire de Bernin.

Pour rappel, les autres élus de la liste « Crolles Grésivaudan, un territoire en mouvement » qui siégeront au Conseil de communauté sont :

Philippe LORIMIER, Anne-Françoise HYVRARD, Françoise BOUCHAUD et Vincent GAY.

Christophe LEMONIAS et Maxime LEPENDEVEN ayant, l'un puis l'autre, démissionné de ce mandat, c'est Claude MULLER qui occupera le siège remporté par la liste « La parole aux Crollois ».

➤ Offices de tourisme et syndicats d'initiatives

Le territoire est maillé de plusieurs offices de tourisme et syndicats d'initiatives.

Offices de tourisme		
<u>URIAGE LES BAINS</u> 04 76 89 10 27	<u>CHAMROUSSE</u> 04 76 89 92 65	<u>PONTCHARRA</u> 04 76 97 68 08
<u>ALLEVARD LES BAINS</u> 04 76 45 10 11	<u>SAINT HILAIRE DU TOUVET</u> 04 76 08 33 99	<u>LES SEPT LAUX</u> 04 76 08 17 86

Syndicats d'initiatives

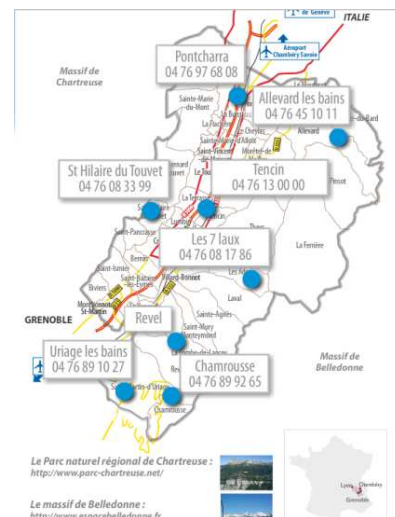
<u>REVEL</u>	<u>TENCIN</u> 04 76 13 00 00
--------------	---------------------------------

Le Parc naturel régional de Chartreuse :

<http://www.parc-chartreuse.net/>

Le massif de Belledonne :

<http://www.espacebelledonne.fr>



INTERCOMMUNALITE

➤ Travaux d'entretien de la végétation de l'Association syndicale de Tencin à Lancey

Comme chaque année avec le retour de l'été, l'Association Syndicale de Tencin à Lancey regroupant les communes de Villard Bonnot, Froges, Champ près Froges, la Pierre et Tencin procède aux travaux de broyage des berges sur le réseau de fossés et canaux situés dans la plaine de l'Isère. Ces travaux sont nécessaires pour maintenir en bon état la section d'écoulement des cours d'eau et éviter tous risques de débordement de ces « chantournes » lors des forts épisodes pluvieux.

Toutefois les nouvelles réglementations environnementales concernant l'entretien des cours d'eau, émanant des services de l'état, nous obligent à prendre en compte ces considérations et à mettre en œuvre un protocole et des techniques de broyage plus respectueux pour l'environnement. Celles-ci se traduisent sur le terrain par le broyage en alternat d'une berge en juin-juillet et de l'autre opposée en hiver. De même la végétation n'est plus broyée jusqu'à l'eau de manière à ne pas détruire la faune présente dans le fond des cours d'eau. La mise en œuvre récente de ces mesures nous montre déjà un résultat positif pour l'avifaune (canard, poule d'eau...). Ces travaux importants font l'objet d'un marché unique piloté par les Associations Syndicales de l'Isère fédérées au sein d'une entité nommée « Territoire du Grésivaudan », ceci afin de pouvoir obtenir de meilleurs tarifs sur les travaux à réaliser.

Hormis ces travaux de broyage et d'entretien de la végétation, l'Association Syndicale de Tencin à Lancey réalise chaque année de nombreux travaux de curage, de confortement et de réaménagement de berge sur les cours d'eau de plaine dont elle a la gestion et l'entretien.

Contact : Association Syndicale de Tencin à Lancey
2 chemin des Marronniers

38100 GRENOBLE - Tél standard 04 76 48 00 58

Site internet : www.union-des-as38.fr

*chantournes : fossés et canaux créés au 19^{ème} siècle dans la plaine de l'Isère « qui tournaient autour des champs » pour drainer et assainir les terrains à l'époque marécageux

*comité « Territoire du Grésivaudan » regroupant l'ensemble des Associations Syndicales de la Vallée du Grésivaudan : rive droite (Associations syndicales de



Lancey à Gières, Bresson à Saint Ismier, Supérieur Rive Droite) et rive gauche (Associations syndicales de Lancey à Gières, Tencin à Lancey, Supérieur Rive Droite).

➤ L'UIC, Université InterCommune Grésivaudan Le savoir pour tous, près de chez soi

Pour la prochaine rentrée 2014-2015, deux cours auront lieu sur notre commune, dans la salle des associations à l'Annexe de la Mairie

Il s'agit de :

ARTS - Le costume italien à la Renaissance

Code cours : BN2CHA, 12 séances, Prix 60 € (hors frais de visite)

Mercredi 18h30 20h00

Date des cours : 8 oct. / 5 nov. / 19 nov. / 3 déc. / 17 déc. / 14 janv. / 28 janv. / 25 fév. / 11 mars / 25 mars / 8 avr. / 6 mai

LETTRES - Généalogie et Histoire à travers les archives

Code cours : AJ2CHA, 12 séances, prix 60€

Jeudi de 18h30 à 20h

Date des cours : 2 oct. / 16 oct. / 13 nov. / 27 nov. / 11 déc. / 8 janv. / 22 janv. / 5 fév. / 5 mars / 19 mars / 2 avr. / 30 avr.

Contact : Florence GUESDON

Email : contact@uicg.fr

Tel : 06 87 17 26 72

Site internet : www.uicg.fr

INTERCOMMUNALITE

➤ Nos sapeurs-pompiers (Caserne de Froges)

La caserne de Froges couvre Froges, Le Champ-près-Froges et La Pierre.

Après avoir effectué des recherches dans les registres de mairie, nous avons pu retrouver les dates suivantes :

- 1880 : le 15 février, proposition de création d'un service incendie
- 1957 : démission, due à la limite d'âge du Chef de corps, Pierre ROCHE
- 1958 : arrêté préfectoral nommant Constant GUTIN
- 1961 : nomination de Charles USSEGLIO.

Depuis, quatre Chefs de caserne se sont succédés, à savoir :

- Claude LUZZI
- Gilbert TALLIA
- Patrick MONON
- Jean-Pierre CAMMISA

La vie du corps

Toutes les semaines, il y a une équipe de garde composée de 5 personnes.

Le samedi matin est consacré au nettoyage (local, véhicules, matériel) et à une réunion d'information sur la semaine écoulée.

Les hommes :

Le corps de Froges est composé d'un responsable « Chef de caserne », le lieutenant Jean-Pierre CAMMISA. Sous ses ordres, il y a 23 personnes dont la moyenne d'âge est de 31 ans.

Le Président de l'amicale est le Sergent Gérard REYMOND.

Les dernières recrues 2014 sont : Alexis CALVANO, Nicolas OLIVARES et Xavier PAYET-BURIN.

Les sorties du 1^{er} semestre 2014 :

- Incendie : 33
- Sauvetage à personne : 85
- Accident sur la voie publique : 8
- Autres : 27

Les véhicules :

- 1 fourgon pompe tonne (FPT)
- 1 fourgon tout usage (VTU)
- 1 véhicule de liaison (VL)

Après 25 ans de service, je me devais d'honorer les sapeurs-pompiers de Froges.

Gilbert REYMOND

Pompier volontaire : une vie au service des autres

Les contraintes : disponibilité 24h/24h qu'il pleuve, neige...

Avoir un grand sens de la civilité, une capacité de réflexion, être courageux et à l'écoute des autres.

Les plus : au sein du groupe règne un esprit familial très développé.

Chaque sapeur-pompier subit une formation de 40 heures par an (manœuvre) obligatoire, sans compter celles pour bénéficier d'un changement de grade (avancement).

Pour pouvoir intégrer le corps des sapeurs-pompiers volontaires, il faut :

- avoir 16 ans minimum (une autorisation parentale est requise) ;
- avoir réussi les tests physiques, médicaux et une également des épreuves écrites.

Avant de pouvoir sortir en intervention, les jeunes sapeurs-pompiers auront une formation de :

- 2 semaines de secours à la personne
- 2 semaines sur les incendies
- 1 semaine d'interventions diverses

Suite à cette formation et après examen, le nouveau sapeur-pompier pourra sortir en intervention sous la responsabilité d'un sapeur-pompier gradé.



Les sapeurs-pompiers absents sur la photo (en formation) : Karedine ABDOULI, Adjudant David JOUANDEAU et Thierry VEYRET

ECONOMIE LOCALE

➤ AIRSTAR fête ses 20 ans

Airstar est une société diversifiée positionnée sur le **marché de l'éclairage**, qui vise à améliorer les projets de ces clients grâce à des solutions et des produits innovants. Leader mondial dans les ballons éclairants, Airstar associe technologie et design pour créer des solutions centrées sur le projet et fondées sur les attentes des consommateurs.

Airstar est l'un des précurseurs du marché avec une expertise reconnue dans le développement, la fabrication et la mise en application de solutions d'éclairage avancées.

Une entreprise internationale, innovante et responsable

Depuis 1994 à aujourd'hui, de la création du premier ballon éclairant aux innovations permanentes, Airstar a toujours été un acteur des transformations de l'industrie de l'éclairage, avec un état d'esprit international, innovant et responsable.

Un état d'esprit « global »

Avec plus de 125 collaborateurs directs répartis en 22 bureaux présents sur 12 pays et 2 sites de production (Europe & USA), Airstar fait de la diversité de ses collaborateurs un levier pour comprendre ses clients et le monde dans lequel nous vivons. Dès 2006, Airstar réalise 70 % de son chiffre d'affaires à l'international et se tourne depuis 2007 vers les nouvelles économies telles que le Brésil, l'Inde et la Chine.

L'innovation et la R&D comme moteurs

Airstar consacre 8 % de son chiffre d'affaires chaque année à la recherche et au développement, et intègre deux bureaux d'études complémentaires, le premier au niveau industriel et le second pour les projets spéciaux. Pour l'entreprise, l'innovation est un moyen de rendre ses solutions plus vertes,



simples et faciles à intégrer dans l'environnement quotidien de ses clients, en s'appuyant fortement sur l'investissement et de nombreux partenariats.



Marchés

Événementiel & Design : Apport de solutions d'éclairage et de décor pour l'événementiel.

Industrie : Voir clairement. Travailler mieux. Protéger les personnes.

Secours & Sécurité : Les gammes dédiées aux applications de secours et de sécurité offrent une solution rapide, réactive et sécurisée pour les interventions.

Cinéma, TV & Photographie : Les produits sont une source de lumière idéale pour les tournages de cinéma, télévision et photographie.

Design architectural : Pour les projets architecturaux, travail en étroite collaboration avec l'équipe du client pour concevoir la lumière la plus efficace à intégrer sur le site.

Dirigeables : Offre de dirigeables aux applications spécifiques sur des secteurs spécialisés comme l'observation de la faune sauvage, les prélèvements scientifiques ou encore les développements technologiques.



EXTRAITS DES REUNIONS PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2013

➤ **Demande de subvention pour les travaux du Bruyant au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors des orages du 9 et 10 mai 2013, le pont du ruisseau le Bruyant, situé sur la voie communale n°2 a subi de gros dégâts.

Après avis de la DDT dans le cadre de l'ATESAT, nous devons entreprendre des travaux importants de renforcement pour un montant de 50 650 € HT.

➤ **Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport du gaz**

Le conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution et de transport de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

➤ **Autorisation pour signature de l'acte d'achat d'une bande de terrain pour travaux sécurité RD250/chemin de la Tour**

Le conseil municipal décide d'acquérir une surface de 85 m² et autorise M. le Maire à signer avec le propriétaire l'acte d'achat.

➤ **Droit de branchement assainissement pour les immeubles collectifs**

Le conseil municipal décide d'approuver les tarifs ci-dessous :

Nombre de logements collectifs	Montant par logement
1 à 2 logements	3 123 €
3 à 5 logements	2 843 €
6 à 10 logements	2 525 €
11 à 20 logements	2 420 €
+ de 20 logements	48 400 € pour les 20 premiers logements + 1 681 €/logement supp.

➤ **Fixation des tarifs 2014**

- Logement communal 265 €/mois
- Salle d'animation particuliers 240 €/mois
- Salle d'animation associations (1 location/an) gratuit (Chèques de caution 150 € et 1 000 €)
- Chauffage logement enseignant 132 €/mois d'octobre à avril

- Place du marché :

- o Pizzeria avec utilisation EDF 91 €/trimestre
- o Pizzeria sans utilisation EDF 34 €/trimestre

- Bibliothèque :

- o Famille 12 €/an
- o Individuelle 9 €/an

- Concessions cimetière :

- o 2 m² concession trentenaire 76 €
- o 2 m² concession cinquantenaire 122 €
- o 4 m² concession trentenaire 152 €
- o 4 m² concession cinquantenaire 244 €
- o Columbarium - concessions trentenaire ..150 €

Le conseil municipal décide d'approuver les tarifs ci-dessus.

➤ **Formation BAFA - Paiement des heures au personnel communal**

Le conseil municipal accepte de rémunérer les heures de stages BAFA en heures complémentaires ou supplémentaires aux trois personnes inscrites et précise qu'il sera également procédé au remboursement des frais de déplacement à la personne qui a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à Saint Maximin.

➤ **Prime annuelle au personnel communal**

Prime personnel administratif

Une prime de 100 € sera versée avec les salaires de décembre pour le personnel effectuant plus de 25 heures par semaine et de 50 € pour le personnel effectuant moins de 25 heures par semaine.

Prime personnel technique

Une prime annuelle pour travaux « incommodes » sera versée avec les salaires de décembre d'un montant de 100 €.

➤ **Signature convention CCPG pour la fourniture des repas de cantine**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan pour la confection et la livraison des repas scolaires pour l'année 2013/2014.

➤ **Virements de crédits**

Trois délibérations modificatives ont été prises pour régulariser les crédits ouverts :

- Budget commune - Charges de personnel : pour 16 000 €
- Budget eau - Intérêts des emprunts : pour 45 €
- Budget assainissement - Intérêts des emprunts : pour 60 €

EXTRAITS DES REUNIONS PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ Subventions aux associations communales non inscrites dans le tableau 2013

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 100 € à chacune des associations suivantes :

- YOGA AU CHAMP
- CORPS ET ARTS
- MOUV ALP
- AFRG
- EXPRESSION LATINE

➤ Subvention exceptionnelle voyage scolaire

Le conseil municipal décide d'accorder une aide financière de 70 € pour l'élève concerné par ce projet et domicilié sur notre commune.

➤ Vente de terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un riverain du parking du Truffat qui désire acheter environ 150 m² sur une parcelle appartenant à la commune. Le conseil municipal autorise le Maire à poursuivre les démarches et notamment à demander l'avis des Domaines.

➤ Point sur les travaux

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2014

➤ Approbation des comptes administratifs pour l'année 2013

Compte administratif principal :

Dépenses de fonctionnement 974 483.45 €
Recettes de fonctionnement 1 231 567.48 €
Excédent 257 084.03 €

Dépenses d'investissement 432 353.03 €
Recettes d'investissement 715 134.05 €
Excédent 282 701.02 €

Compte administratif Eau Potable (EP) :

Dépenses de fonctionnement 166 489.13 €
Recettes de fonctionnement 257 008.86 €
Excédent 90 519.73 €

Dépenses d'investissement 69 968.27 €
Recettes d'investissement 227 183.98 €
Excédent 157 215.71 €

Compte administratif Assainissement :

Dépenses de fonctionnement 106 952.92 €
Recettes de fonctionnement 220 638.52 €
Excédent 113 685.60 €

Dépenses d'investissement 32 429.32 €
Recettes d'investissement 346 607.30 €
Excédent 314 177.98 €

C.C.A.S.

Dépenses de fonctionnement 27 665.52 €
Recettes de fonctionnement 26 033.00 €
Excédent 18 066.02 €

➤ Affectation des résultats des différents

Comptes Administratifs

➤ Élargissement chemin des Chênes - demande de subvention

Le conseil municipal considérant :

- la dangerosité de l'accès au hameau des Chênes pour les véhicules légers,
- la largeur de la voie ne permettant pas la circulation des véhicules de gabarit plus importants
- les faibles ressources de la commune
- charge le Maire à poursuivre les démarches.

➤ Signature convention de mise à disposition du bassin du centre nautique pour les écoles - année 2013/2014

Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec la Communauté de communes les conventions de mise à disposition aux groupes scolaires du Bassin du Centre Nautique.

➤ Acceptation don d'une parcelle de terrain

Le conseil municipal accepte le don d'une parcelle de terrain d'une surface de 17 ares 20 centiares, sis au hameau de Tigneux cadastrée C 211.

➤ Admissions en non valeur

Monsieur le Maire présente au conseil l'état des impayés de l'année 2013. Il propose de prendre en non valeur ces sommes.

Le conseil municipal décide de prendre en non valeur les impayés suivants :

Facture eau et assainissement d'un montant de 37.48 €.

➤ Remboursement facture Cross

Le conseil municipal décide de rembourser la facture de la CDCHS pour un montant de 30 € à Mme ALMODOVAR responsable du Cross.

➤ Attribution de l'Indemnité Administrative et de Technicité (IAT) Catégorie B

Le conseil municipal décide d'étendre l'attribution de l'IAT Catégorie C, à la catégorie B, à compter de la création de ce poste.

➤ Point sur les travaux

EXTRAITS DES REUNIONS PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 MARS 2014

➤ Approbation des différents budgets année 2014

Budget principal

Fonctionnement

Dépenses..... 1 065 200 €

Investissements

Dépenses..... 622 188 €

Budget Eaux (EP)

Fonctionnement

Dépenses..... 240 243 €

Investissement

Dépenses..... 335 397 €

Budget Assainissement

Fonctionnement

Dépenses..... 157 993 €

Investissement

Dépenses..... 625 904 €

Budget du CCAS

Fonctionnement

Dépenses..... 45 000 €

➤ Fixation des taxes locales

Le conseil municipal décide de fixer le taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation..... 9.90 €

Taxe foncière bâtie 17.49 €

Taxe foncière non bâtie 50.31 €

➤ Indemnités des élus

Le conseil municipal décide de fixer comme suit le montant des indemnités mensuelles brut du Maire et des Adjoints et des Conseillers municipaux ayant reçu délégation de fonction, à compter de leur élection :

- Maire 818 €

- Adjoints 403 €

- Conseillers municipaux 200 €

➤ Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'assainissement des Joncs

Le conseil municipal autorise le Maire à faire une demande de subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de mise en séparatifs des réseaux sur les chemins des Joncs, de Grand Pré et sur la Route de Savoie.

➤ Demande de subvention au Conseil général pour l'aménagement du parking du Truffat

Le conseil municipal autorise le Maire à faire une demande de subvention la plus élevée possible auprès du Conseil général pour des travaux d'aménagement d'un parking sur une parcelle appartenant à la commune.

➤ Participation SEDI - Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité « rue Royale »

Le conseil municipal prend acte de l'avant projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération et prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage au SEDI pour 717 €.

➤ Participation SEDI - Travaux sur réseau France Telecom « rue Royale »

Le conseil municipal prend acte de l'avant projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération et prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage au SEDI pour 1 381 €.

➤ Participation SEDI - Travaux « RD250 »

Le conseil municipal prend acte de l'avant projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération et prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage au SEDI pour 0 €.

➤ Participation SEDI - Travaux sur réseau France Telecom « RD250 »

Le conseil municipal prend acte de l'avant projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération et prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage au SEDI pour 790 €.

➤ Point sur les travaux

EXTRAITS DES REUNIONS PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2014

➤ Installation du conseil municipal et élection du Maire

M. Gilbert REYMOND a obtenu 13 voix et a été proclamé Maire et immédiatement installé.

➤ Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal décide de fixer à deux le nombre d'adjoints de la commune.

➤ Élection des Adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame HIVERT Jocelyne à savoir :

1^{er} Adjoint : HIVERT Jocelyne

2^{ème} Adjoint : BRUNET-MANQUAT Jean-Paul

➤ Délégation de fonction au Maire

Le conseil municipal décide de déléguer au Maire les compétences suivantes :

- réalisation d'emprunt
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget
- la location des biens
- la passation des contrats d'assurance
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- la réalisation des lignes de trésorerie



SÉANCE DU 18 AVRIL 2014

➤ Délégués aux différentes commissions

1°) SIEC

- **délégués titulaires** : GUILLEMAIN Michel, MONON Gérard
- **délégué suppléant** : DEVILLARD Jean-Luc,

2°) SIEHG

- **délégués titulaires** : PROST Jean-Noël et BRUNET-MANQUAT Jean-Paul
- **-délégué suppléant** : MONON Gérard

3°) Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

Président de la commission d'appel d'offres : REYMOND Gilbert, Maire

Membres titulaires : Mme HIVERT Jocelyne, Mrs BRUNET-MANQUAT Jean-Paul, DEVILLARD Jean-Luc

Membres suppléants : Mmes VILLERMAIN Isabelle, JEANSELME Pascale, Mr GUILLERMAIN Michel

4°) CCAS

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

GOMES Marie-Paule, REYMOND Gilbert, HIVERT Jocelyne, VILLERMAIN Isabelle, PROST Jean-Noël, JACQUIN Mylène, JEANSELME Pascale, GELIOT Monique, pour siéger au CCAS.

5°) SEDI

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

Mr RIONDET Pascal, délégué titulaire

Mr MONON Gérard, délégué suppléant

➤ Point sur les travaux

CITOYENNETE

➤ Stationnement

Il est rappelé que les trottoirs et les pistes cyclables sont interdits pour le stationnement des véhicules.

Plusieurs véhicules ont été constatés en infraction le long de la RD 523 et les propriétaires ont été avisés.

Toutes ces infractions persistant, il a été demandé à la gendarmerie de verbaliser

➤ Compteurs d'eau :

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'interconnecter une autre source de production d'eau sur le réseau communal d'eau potable, notamment la « vieille eau » pour ceux qui la détiennent.

➤ Dégradations

Des dégradations ont été constatées à l'abri bus de Champalud et sur un des poteaux en face de « La Vigne et l'Assiette ».

Pour information, le coût de réparation s'élève à :

- Vitres de l'abri bus : 2 400 €
- Poteau : 80 €



Bruits

Il est interdit d'utiliser des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en dehors des jours et heures ci-dessous :

- ➔ **Jours ouvrables** de 8h à 12h
et de 14h à 19h30
- ➔ **Samedi** de 9h à 12h
et de 14h à 19h



➤ Chiens dangereux et divagation de chiens

Nous demandons aux maîtres de chiens, de ne pas les envoyer faire leurs besoins chez leur voisin et de respecter les pelouses, aires de jeux et chemins piétonniers de plus en plus pollués par les excréments (*pensez aux sacs plastiques*).

Ne laissez pas divaguer vos chiens.

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens sont responsables des agissements de ces derniers.

Une convention a été signée avec le chenil du Versoud pour accueillir les chiens en divagation.

La loi du 6/1/99 distingue les chiens de 1^{re} catégorie (dits d'attaque) et de 2^{ème} catégorie (dits de garde et de défense) et fixe les obligations en matière d'identification, de déclaration, de détention, éventuellement de stérilisation et de restriction des mouvements.

La loi du 20/06/2008 renforce ces mesures : En cas de danger grave et immédiat pour les personnes ou les animaux domestiques, M. le Maire, peut ordonner par arrêté municipal que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt et faire procéder à son euthanasie.

Les propriétaires de chiens de catégorie I et II doivent être titulaires depuis le 31 décembre 2009 d'un « permis de détenir » un chien dangereux, délivré par le maire.

Ce permis est délivré au vu d'une « évaluation comportementale » du chien, faite entre 8 et 12 mois (les évaluations faites sur des chiens plus jeunes permettent d'obtenir un permis provisoire) et d'une « attestation d'aptitude » du propriétaire ou du détenteur du chien.

ASSOCIATIONS

➤ Comité d'animation de Le Champ-près-Froges

Le 14 juin 2014, s'est déroulé le **4^{ème} Bal de la St Jean** organisé par le Comité d'Animation.

Le bal, animé par Marco, s'est déroulé sous un ciel clément avec la présence de nombreux participants.

Les enfants ont pu défiler avec leurs lampons.

La buvette et la restauration ont contribué à la réussite de cette belle soirée.

Nous donnons rendez-vous à tous les habitants de Champ l'année prochaine.



Vos greniers et/ou vos caves sont encombrés.
N'hésitez pas, vendez vos objets...

Nous vous attendons nombreux pour ce 4^{ème} vide-grenier

**DIMANCHE
14 SEPTEMBRE 2014
de 9h30 à 18h**

Vide-Grenier

**Buvette
et restauration
sur place**

**Parking annexe Mairie
CHAMP le Bas**

 **Renseignements et inscriptions**
Tél. 07.70.70.15.47
Email : lechamppresfroges38190.comite@gmail.com

Le COMITÉ D'ANIMATION RECRUTE

Comme vous le savez le Comité d'animation organise trois animations par an.

Bal de la Saint Jean en juin

Vide-grenier en septembre

Marché de Noël en décembre

Nous sommes une vingtaine de personnes bénévoles investies dans l'organisation de ces festivités.

C'est pour cela que nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés pour nous rejoindre au sein du comité d'animation pour participer dans la bonne humeur et la convivialité à l'animation de notre village.

En effet, plus nous serons nombreux au sein du comité d'animation et plus nous aurons de possibilités d'organiser des manifestations pour les habitants de Champ-près-Froges

Pour cela vous pouvez vous adresser :

Portable du comité d'animation : 07.70.70.15.47

Mail du comité d'animation : lechamppresfroges38190.comite@gmail.com

Ou vous présenter à une prochaine réunion du bureau élargi à l'annexe de la mairie.

Nous vous attendons nombreux



ASSOCIATIONS

➤ Jeu de Scrabble à Champ Près Froges (à l'annexe de la Mairie)

Tous les mercredis de 14 h à 16 h 30
(à partir du 3 septembre 2014)

Le jeu de scrabble, proposé par la Municipalité de Champ (et actuellement animé bénévolement par Robert POSITELLO), est ouvert à tous, y compris aux joueurs des communes voisines.

Il a lieu dans la salle de réunion de l'annexe de la Mairie (Champ le bas).

Cette salle peut accueillir jusqu'à 18 joueurs.

A ce jour, la participation moyenne est de l'ordre de 10 à 12 pour un effectif total de 14.

Il reste donc un minimum de 4 places disponibles !
Avis aux amateurs !

Pour venir jouer, il suffit d'apporter sa boîte de jeu de scrabble habituelle, plus un crayon, et de donner son nom et prénom à l'animateur qui vous accueillera avec plaisir et vous donnera toutes explications.

Pas de cotisation ; la participation est gratuite.

La méthode de jeu (« duplicate ») permet d'accueillir et de faire jouer ensemble des joueurs de tous niveaux, débutants et chevronnés.

A chaque tirage commun de lettres, chacun construit, découvre et propose des mots. Il s'améliore dans leurs placements judicieux. S'il le veut, il peut noter ses progrès en comparant son propre total de points au total optimal obtenu grâce aux meilleurs mots proposés tout au long de la partie par les joueurs, mots retenus par l'animateur et inscrits au tableau.



Ce n'est pas de la compétition, mais chacun contribue à l'obtention d'un score collectif final optimal.

Alors, à bientôt !?

Calendrier de chaque saison :

Tous les mercredis, de septembre à juin inclus (arrêts pour les vacances de Noël et en juillet-août).

Dernière séance de la saison 2013/2014 : Lundi 30 juin 2014 à 14 h (ancien jour de la semaine).

Rentrée de la saison 2014/2015 : Mercredi 3 Septembre 2014 à 14 h (nouveau jour de la semaine).

Contacts pour informations :

Secrétariat de la Mairie : 04 76 71 44 73

Animateur (Robert) : 04 76 71 57 10



Groupe de joueurs et joueuses en action...

ASSOCIATIONS

➤ L'actualité des « Champions »

En cette fin d'année scolaire, voici un petit retour sur les principales manifestations organisées par l'association des parents d'élèves « Les Champions ». Le but est à la fois de créer du lien autour de l'école et de récolter des fonds afin de financer des activités pédagogiques (culturelles ou sportives) et l'achat de matériel pour les écoles maternelle et primaire de la commune.

Vente de chocolats

Cette année, dans la perspective des fêtes de Noël, l'association a organisé une vente de chocolats issus du commerce équitable.

Cette action a remporté un vif succès auprès des familles et parents d'élèves.



Spectacle de Noël



C'est la troupe « Magic circus » qui a présenté le spectacle de Noël pour les écoliers le 13 décembre, représentation offerte par l'association. Ce

spectacle mêlant humour et magie a ravi petits et grands.

Le Père Noël était bien entendu de la partie en ce jour de fête, l'occasion pour les élèves de lui remettre leurs listes de cadeaux. Un goûter est venu clôturer ce moment festif avec de délicieux manas à déguster.

Quant aux parents, cette journée fut également l'occasion de se rencontrer ou de se retrouver autour du verre de l'amitié, dès la sortie des classes. Les élèves ont ainsi pu exposer leurs fabrications de Noël. Merci à tous pour votre présence et votre participation active pour la préparation de gâteaux et biscuits à déguster tous ensemble.

Marché de Noël

Les « Champions » ont participé au marché de Noël organisé par le Comité d'animation de la commune le 15 décembre. En cette belle journée froide mais ensoleillée, une vente d'objets de décorations de

Noël et aussi de quelques douceurs fut organisée. Sans oublier l'organisation de plusieurs ateliers « bricolage » de Noël dédiés aux enfants, ainsi que le traditionnel stand maquillage.



Merci au Comité d'animation de la commune pour son invitation à cette manifestation, ce fut l'occasion pour tous de passer un bon moment en famille.

Carnaval

En ce 22 mars, le mauvais temps avait décidé de pointer le bout de son nez, ce qui a nécessité de remanier l'organisation traditionnelle de cette journée.



Monsieur Carnaval, représentant une contrebasse afin de respecter le thème de la musique choisi par l'équipe pédagogique cette année, fut donc installé dans la salle de motricité de l'école maternelle, trônant ainsi au milieu des enfants.

L'ambiance était tout de même de la partie, puisque de nombreux parents et enfants ont participé à cette journée malgré la météo maussade. Ce fut l'occasion pour tous de déguster les nombreux gâteaux apportés par les parents d'élèves, mais aussi de danser autour de Mr Carnaval !

D'abord une démonstration de Zumba emmenée par Carine BOUTIN et les élèves de son cours sur la commune (association Mouv'Alp), puis des danses pour les enfants autour de percussions.

Le concours de dessin organisé par les écoles fut également de la partie. Merci à l'équipe pédagogique pour ces créations et au jury qui a délibéré afin de déterminer le gagnant de chaque classe.

Profitant d'une accalmie du ciel, nous avons pu respecter la tradition et brûler Mr Carnaval comme il se doit, mettant ainsi un terme symbolique à l'hiver !

ASSOCIATIONS

L'équipe des « Champions », très facilement reconnaissable, car très colorée en cette journée, vous remercie tous pour votre participation active. Cette journée fut réussie grâce à vous et votre investissement à la manifestation!

Fête des Pères

Ce sont les papas qui furent à l'honneur cette année le 15 juin avec l'organisation d'une vente de bouteilles de vin, personnalisée par le dessin de leur enfant.

Merci aux familles pour leurs commandes !

Kermesse

Cette année fut l'occasion pour les enfants de nous présenter un superbe spectacle sur le thème de la musique (œuvres telles que Carmen Casse-Noisette, Pierre et le Loup...), tous y ont pris énormément de plaisir tout comme les parents. Merci à l'équipe pédagogique pour cette belle création, accompagnée par des professionnels de qualité.

Puis le traditionnel barbecue a pu débuter, tout comme la vente des douceurs habituelles, bien fournies par les parents, merci à eux pour leur participation.

Les stands de jeux furent de la partie bien entendu, et sous le soleil cette fois-ci, que ce soit des jeux calmes en bois, des jeux d'eau, des jeux d'adresse, mais aussi le traditionnel tir à la corde pour les plus grands.

L'estimation du poids du panier garni a creusé la tête à de nombreuses personnes, tandis que le tirage de la tombola retenait toutes les attentions...

A noter, environ 120 lots cette année avec :

- 1^{er} prix : une tablette tactile
- 2^e prix : un baptême de l'air en avion
- 3^e prix : une séance de massage



Un grand merci pour la réussite de cette journée à l'équipe pédagogique, les parents d'élèves, et bien sûr les enfants pour leur enthousiasme. Ces bons moments passés tous ensemble ne sont possibles que grâce à votre participation active et votre bonne humeur.

Sans oublier la générosité de nombreux commerces, afin de pouvoir offrir des lots de qualité lors de la tombola.

Le petit mot des « Champions »

Notre association ne peut perdurer que grâce à l'action conjointe de toutes les bonnes volontés, initiatives et créations diverses. Nous tenons à remercier pour cela la mairie, le comité d'animation, les parents d'élèves, les équipes pédagogiques, les élèves, et tous les sympathisants de l'association qui nous aident régulièrement. Merci à tous pour votre soutien !

Tous les fonds récoltés lors de ces manifestations sont entièrement reversés aux écoles afin de pouvoir financer leurs projets pédagogiques. Ainsi, cette année, nous avons pu, entre autre, participer :

- pour les primaires au financement des sorties piscine, ski et la visite du musée Hébert,
- pour les maternelles, à l'achat de jeux éducatifs, au financement des sorties à la Ferme de Germain et à la naissance des poussins
- et dans le cadre du projet musique, à l'achat d'une sono, d'instruments et divers petits matériels.

Pour plus de détails, n'hésitez à venir à notre assemblée générale qui aura lieu en septembre.

L'association est ouverte à tous. Venez nous rejoindre, afin de pouvoir renouveler les bonnes volontés, apporter un nouveau regard et des idées neuves, toujours dans le but de ravir, petits et grands, autour des grands moments de l'année.

On se retrouve à la rentrée pour une nouvelle année festive remplie de bonne humeur !

Les Champions

champions@free.fr



ETAT CIVIL

du 01/11/2013 au 01/06/2014



NAISSANCES

GRASSINO Liana
Le 23 novembre 2013

ARNOULD Adan
Le 29 novembre 2013

BURRIAND-CHAMPIN Sophie
Le 19 décembre 2013

FUMETTI Anaïa
Le 18 février 2014

ANDRIEUX Bastien
Le 24 février 2014

RIONDET Clara
Le 22 avril 2014

MOYROUD Gaëlle
Le 17 mai 2014



MARIAGES

RINALDI Stéphane et KRASNOVA Ekaterina
Le 11 janvier 2014

MONNET Hervé et PIERSON Émilie
Le 14 juin 2014



DÉCÈS

SEVOZ Émilienne
Le 09 novembre 2013

DOULET née BRETEAU Françoise
Le 26 mars 2014

MONCENIX Andrée
Le 31 mars 2014

GOMEZ Y CARA née ALDEGUER Joséphine
Le 10 avril 2014

AGENDA : dates à retenir

AOUT 2014



Samedi 30 Cinétoiles à [CHAMP PRES FROGES](#) avec le film « [LES PROFS](#) »



SEPTEMBRE 2014



Samedi 6 Forum des Associations [FROGES](#)



Samedi 6 Inauguration Eglise [CHAMP PRES FROGES](#)



Dimanche 14 Montée de Prapoutel



Dimanche 14 Vide-grenier [CHAMP PRES FROGES](#)



Dimanche 21 Journée du Patrimoine [CHAMP PRES FROGES](#)